



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE
DU 29 JUIN 2016

L'An Deux Mille Seize, le mercredi 29 juin, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 23 juin 2016, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Patrick CASTEL, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Etaient PRÉSENTS : M. DOSSANG Guy ; Mme DELAVIGNE Nadine ; Mme MOLINO-MACHETTO suppléante de M. BEHAR Claude ; M. PRIEZ Rémi ; M. MAILLARD Jean-Marie ; M. MAUCOLIN Bertrand suppléant de M. BARRAL Fernand ; M. MARQUAIS Raynal jusqu'à 21h30 (dossier 46) ; M. PATTYN Patrick ; M. LEFRAND Guy ; Mme BEAUVILLARD Karène ; M. BOURRELLIER Ludovic ; Mme DURANTON Nicole à partir de 19h00 (dossier 1) ; M. PAVON Jean-Pierre ; Mme AUGER Stéphanie ; M. LEPINTEUR Olivier ; Mme DIOUKHANÉ Coumba jusqu'à 20h15 (dossier 4) ; M. ROUSSEL Emmanuel ; Mme LEBARBIER Stéphanie ; M. BOUILLIE Jean-Luc ; Mme LESEIGNEUR Diane ; M. HOUSSAIS Anthony ; M. DERRAR Mohamed ; Mme LUVINI Françoise ; M. MANÉ Abdoulaye ; Mme BANDELIER Lysiane ; Mme MARAGLIANO Francine ; Mme LEON Patricia jusqu'à 20h20 (dossier 7) ; M. ETTAZAOUI Driss jusqu'à 20h20 (dossier 7) ; Mme JUIN Clarisse ; M. BENTALHA Mohammed ; M. CHAMPREDON Michel ; Mme HANNOTEAUX Maryvonne ; Mme KONTE Maryata ; M. NOGAREDE Alain ; Mme MARTIN Françoise ; M. SILIGHINI Gérard ; M. CAMOIN Emmanuel ; Mme VILAIN Mireille ; M. MORILLON Marc ; M. HAMEL Raynald ; Mme CANEL Françoise ; Mme BAUGE Agnès ; M. WATEL Patrik ; M. BIBES François ; Mme LE GOFF Hélène ; M. MOLINA Michel ; Mme BOCAGE Sophie ; M. CASTEL Patrick ; M. FEUVRAIS Martial ; M. EUDIER Moïse ; Mme VIRLOUVET Anne-Marie suppléante de M. DULONDEL Michel ; M. WALASZEK Jean-Pierre ; Mme LEMEILLEUR Monica ; M. PERRIN Marc ; M. HUBERT Xavier ; M. SIMON Stéphane ; M. GILLES Hervé ; M. MABIRE Arnaud ; M. SENKEWITCH Georges ; M. DESROY Gérard suppléant de M. LEFRANCOIS Thierry ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. CINTRAT Jean-Luc ; Mme HAGUET-VOLCKAERT Florence jusqu'à 20h00 (dossier 2) ; M. RANGER Michel ; Mme BENARD Catherine jusqu'à 20h50 (dossier 22) ; M. ROUSSEL Cédric ;

Ont donné POUVOIR : M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas a donné pouvoir à Mme DURANTON Nicole ; Mme TUBIANA Camille a donné pouvoir à Mme LUVINI Françoise ; Mme DIOUKHANÉ Coumba a donné pouvoir à Mme LEBARBIER Stéphanie à partir de 20h15 (dossier 4) ; Mme PECQUEUX Delphine a donné pouvoir à Mme LESEIGNEUR Diane ; M. FRERET Robin a donné pouvoir à Mme AUGER Stéphanie ; Mme MORLOCK Sabine a donné pouvoir à M. BOUILLIE Jean-Luc ; M. VINE Pascal a donné pouvoir à M. LEPINTEUR Olivier ; Mme LEPETIT Chantal a donné pouvoir à Mme BANDELIER Lysiane ; M. GHZALALE Fouade a donné pouvoir à M. BOURRELLIER Ludovic ; M. VEYRI Timour a donné pouvoir à M. SILIGHINI Gérard ; M. GANTIER François a donné pouvoir à Mme BAUGÉ Agnès ; M. GROIZELEAU Bruno a donné pouvoir à Mme HAGUET VOLCKAERT Florence ;

ABSENTS non représentés :

M. CAPUANO Giovanni ; M. DE LANGHE Christian ; M. CHOKOMERT Patrice ;

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous avons un programme chargé ce soir. M. Patrick CASTEL va procéder à l'appel.

Merci, M. CASTEL. Avant de commencer notre Conseil communautaire avec des sujets importants pour l'avenir de notre territoire, je voulais rappeler ici que notre Vice-président, Jean-Robert DAIX, s'est éteint le 4 juin. Il avait 67 ans ; il est mort des suites d'une longue maladie. M. DAIX a effectué toute sa carrière professionnelle dans l'Education nationale comme enseignant, puis comme principal, notamment au collège Jean Jaurès à Evreux, jusqu'au moment où il prit sa retraite. Il avait été également l'Adjoint aux Affaires scolaires de 2001 à 2007. Toutes nuances politiques confondues, Jean-Robert DAIX était un collègue qui travaillait ses dossiers, et savait défendre ses convictions, tout en sachant profiter de la vie. Il ronchonnait parfois, mais souriait le plus souvent, et profitait des bons moments que la vie sait nous accorder. Il était habité par l'intérêt général : dans l'agglomération, il s'était retrouvé à la tête d'une délégation compliquée, celle des déchets. Il avait de nouveaux projets en cours ; il avait lancé la stratégie de rénovation de la politique des déchets. Il ne reviendra pas dans cet hémicycle ; j'ai présenté, en vos noms à toutes et tous, nos condoléances les plus sincères à sa famille, et, pour ne pas l'oublier, je vous propose une minute de silence à sa mémoire.

La disparition inattendue de Jean-Robert DAIX nous amène à accueillir en notre sein un nouveau Conseiller communautaire, en la personne d'Anthony HOUSSAIS, que je salue. Anthony n'était pas le suivant sur la liste des conseillers municipaux d'Evreux, mais la règle veut que ce soit une personne du même sexe qui remplace une personne démissionnaire ou décédée. Il devient donc Conseiller communautaire, et nous lui souhaitons la bienvenue.

Je vous informe également que j'ai souhaité donner la délégation qu'avait Jean-Robert DAIX (environnement, gestion des déchets, propreté) à M. Guy DOSSANG, qui l'a acceptée. J'ai signé sa nouvelle délégation ; il a présidé sa nouvelle commission il y a deux jours, et jusqu'à notre nouvelle agglomération, si elle doit voir le jour (ce qui semble devoir être le cas), M. DOSSANG gardera cette nouvelle délégation.

Approbation du procès-verbal du 25 mai 2016

M. Guy LEFRAND

Notre premier dossier appelle à nous faire adopter le procès-verbal du 25 mai 2016, que vous avez dû recevoir par mail et par courrier, avec notre dossier du jour.

Appelle-t-il des remarques de votre part ? Je le mets donc aux voix.

Le Conseil communautaire :

*☞ **ADOpte** le **procès-verbal littéral de la séance en date du 25 mai 2016***

Je vous demande également de prendre acte de la réception du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire du 1^{er} juin 2016, joint au dossier de notre présent Conseil.

1 - Ligne Nouvelle Paris Normandie - Motion commune des acteurs eurois sur le prolongement du projet EOLE et CDG Express en Normandie et l'étude de nouvelles implantations de gares - Position du Grand Evreux Agglomération sur les zones de passage de la ligne à l'horizon prioritaire

M. Guy LEFRAND

Notre premier dossier concerne une motion commune des acteurs eurois sur le prolongement du projet EOLE et CDG Express en Normandie, et l'étude de nouvelles implantations de gares. Je vous demande d'échanger sur la position du Grand Evreux Agglomération sur les zones de passage de la ligne à l'horizon prioritaire. Il s'agit de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie, vous l'avez compris. Je vous propose de bénéficier de la présentation du dossier par notre assistant, M. Grégoire MONDESERT, que je remercie pour sa présence. Il va nous présenter les conclusions de son groupe d'étude.

Vous le savez, nous avons voté dans un précédent Conseil communautaire cette étude, que nous avons cofinancée avec les autres agglomérations de l'Eure et le Département, afin de posséder un diagnostic et des contre-propositions à celles de la SNCF, qui vont aujourd'hui dans un seul sens, à savoir la création dans un futur vague, d'une gare d'Evreux loin des zones d'activité de notre territoire. C'est un risque économique majeur pour notre territoire. Mon prédécesseur s'est battu pour que la gare soit proche de notre agglomération, et je lui rends hommage, car c'est un combat que nous devons continuer. Loin des propositions de la SNCF de faire une gare très loin d'Evreux, nous avons des possibilités pour garder la gare de centre-ville, et pour travailler sur les territoires proches de l'activité économique.

Je vous propose donc d'écouter cette présentation, puis d'en discuter ensemble ensuite.

M. Grégoire MONDESERT

Merci, M. LEFRAND ; bonsoir à toutes et tous, et merci de me recevoir. Comme évoqué, nous accompagnons actuellement en tant qu'AMO le Département de l'Eure ainsi que ses collectivités afin de définir conjointement une stratégie départementale autour du projet LNPN. Je vais rappeler les enjeux et les objectifs propres à la réalisation de la ligne nouvelle Paris-Normandie afin de préciser les tenants et aboutissements du projet.

Originellement, ce projet a été conçu pour améliorer la qualité des liaisons ferroviaires et des dessertes de la Normandie et de l'ouest de l'Île-de-France depuis et à destination de Paris. L'objectif était d'assurer la stabilité du transport ferroviaire pour permettre un désenclavement de la Normandie et du Val-de-Seine : face à des problèmes de fréquence et de saturation des sillons, des gains de temps et de fiabilité des circulations ferroviaires doivent être recherchés. Pour ce faire, un des enjeux initiaux, relégué aujourd'hui au second plan, était l'accès au réseau LGV depuis les territoires de la Normandie et du Val de Seine : ce point reste aujourd'hui affiché par la SNCF, sans que le projet y apporte pourtant de solutions indiscutables.

D'un point de vue historique, il faut connaître le premier projet de LGV Normandie qui remonte à 1991 ; il fut entre temps abandonné pour faire place à un projet de Liaison Rapide Normandie-Vallée de la Seine. La création d'une liaison entre la Normandie et l'aéroport Charles-de-Gaulle a été alors envisagée sous le nom de projet ELEONOR (Est Liaison Express Ouest Normandie Roissy) qui consistait à connecter les infrastructures du RER E prolongé (projet EOLE) et de la future ligne CDG Express. M. Nicolas SARKOZY a réactivé le projet de LGV Normandie en 2009 entraînant depuis une séparation des acteurs peu propice à un maillage Normandie – EOLE – CDG express.

Il y a vraiment deux horizons à considérer, le premier horizon affiché par la SNCF et l'Etat étant celui de 2025-2030, nommé « projet prioritaire » : il correspond à la création d'un tronçon LGV entre Paris et Mantes, puis le prolongement jusqu'à Evreux, et la création d'un corridor entre Rouen et Yvetot. Nous avons encore de vrais questionnements à ce sujet, tant en termes de dimensionnement (offre, desserte, etc.) que de mise en œuvre (faisabilité, calendrier, etc.).

Nous avons encore davantage d'interrogations pour le « projet cible », qui consiste en la création d'un débranchement en « Y » entre Evreux et Louviers, pour permettre un prolongement à grande vitesse vers Rouen et le Havre. Cet horizon-cible va jusqu'à 2050, mais encore une fois, il s'agit d'une date qui peut être amenée à évoluer.

Quelle incidence pour le territoire du GEA ? C'est sur ces points que je voudrais porter votre attention. Pour l'étape prioritaire, l'enjeu se situe au niveau de la détermination des zones de passage, notamment sur le tronçon Mantes-Evreux. A l'heure actuelle, on ne sait pas véritablement où passera la nouvelle voie, mais la SNCF a défini à titre prévisionnel plusieurs corridors de passage d'une certaine largeur selon lesquels elle étudie plusieurs variantes d'insertion. En fonction des fonctionnalités retenues pour le projet, nous pouvons déjà identifier les zones de passage qui semblent les plus adéquates.

Pour le projet-cible, il va y avoir un aménagement du débranchement en « Y », avec des impacts environnementaux et fonciers non négligeables pour le territoire eurois mais inhérents aux grands projets d'infrastructures ferroviaires. Il y a aussi le positionnement et la création de la ou des gare(s) nouvelle(s) sur le territoire : une ou deux ? Quelle localisation ?

Nous avons effectué une première analyse globale des fonctionnalités, offre et gains de temps sur la base des éléments de dimensionnement communiqués par la SNCF autour du projet, à savoir uniquement les fréquences prévues en heures de pointe sur l'ensemble des lignes (les heures de pointes concernent par exemple des migrations pendulaires qui reviennent de Paris en début et fin de journée). A partir de ces données, les fréquences en heures creuses ont notamment pu être extrapolées. Le projet concerne différents types de train qu'il faut distinguer. Les lignes en rouge représentent des trains « directs » ; ce sont des trains rapides vers Rouen, Le Havre ou Caen, qui ne concernent pas forcément la desserte du territoire eurois. Sur ce point, il n'y a pas forcément de questionnements puisque ces trains rapides n'ont pas vocation à s'arrêter au niveau des gares du territoire. Les trains omnibus, représentés en bleu, seront maintenus et dotés de nouvelles capacités afin d'améliorer la desserte fine (desserte des petites gares) du bassin de l'Eure : gain de 6 min de/vers St-Lazare en utilisant la nouvelle portion de voie rapide entre Mantes et Paris et offre renforcée de par la libération de sillons sur les lignes existantes. Nos interrogations portent essentiellement sur les trains semi-directs, représentés en jaune, qui doivent assurer la desserte à grande vitesse du territoire via les nouvelles gares. Il y a là un vrai enjeu de connexion entre Evreux et Paris. Certes un gain de temps de parcours de 9 à 14 min est annoncé, mais la desserte d'Evreux dépend de beaucoup de facteurs : quelle fréquence prévue en heures de pointe ? Quelle va être la fréquence de ces semi-directs en heures creuses ? Le positionnement des gares est aussi une source d'interrogations : où s'arrêteront exactement ces trains ? Au cours de cette analyse, nous avons également mis en évidence plusieurs insuffisances du projet ainsi que de nouveaux enjeux de maillage. Notre point de vue est que le projet doit être envisagé dans son ensemble avec une intégration renforcée des projets connexes. On a ici une présentation très schématique : ce sont les données du nombre de personnes qui se déplacent chaque jour de l'Eure vers Paris et les Hauts de Seine, entre autres pour des motifs professionnels (déplacements domicile-travail). Les enjeux sont de l'ordre de 14.000 déplacements par jour entre les 3 agglomérations et les Hauts de Seine (près de 60% du volume de/vers Paris). Il y a là un besoin fort de connecter les agglomérations de l'Eure au quartier la Défense et à la future ligne 15 vers le reste des Hauts-de-Seine. Dans cette perspective, le projet EOLE et le projet CDG Express développés actuellement de façon distincte pourraient être mis en relation. Le CDG Express doit effectuer la navette entre l'aéroport et la Gare de l'Est (terminus en cul-de-sac) et est piloté par l'Etat. En parallèle, le projet EOLE consiste à prolonger le RER E vers l'ouest depuis la Gare Saint-Lazare, et ce jusqu'à Mantes, via la réalisation d'un tunnel sous Paris. Comme évoqué judicieusement par le STIF il y a quelques années, le fait de connecter les deux projets CDG Express et EOLE permettrait alors de créer une liaison forte entre le bassin des Hauts de Seine et l'Eure avec Charles de Gaulle. De façon plus synthétique, voici le projet EOLE tel qu'il est prévu actuellement : les trains EOLE sont prolongés vers La Défense puis vers Mantes en empruntant successivement le nouveau tunnel depuis St-Lazare puis la ligne existante utilisée entre autres par le Transilien. Si l'on imagine une interconnexion entre CDG Express et EOLE, il faudrait relier les deux infrastructures. Un raccord pourrait notamment être envisagé au Nord de la Gare de l'Est au niveau de l'entrée du tunnel du RER E qui s'enfonce sous Magenta et qui rejoint Saint-Lazare. Ce maillage bénéficierait à l'Ile-de-France comme à la Normandie. Il y a là aussi une possibilité de « tirer » EOLE vers la Normandie au-delà de Mantes, ce qui permettrait de connecter un bassin de population (et donc de main d'œuvre) supplémentaire au bassin d'emploi de la région parisienne. Nous pensons que cette option est viable et vaut le mérite d'être approfondie. Ici, on peut voir le projet tel que nous l'avons imaginé : vous avez entre Mantes et Paris un tronçon LNPN à grande vitesse et parallèlement la ligne existante longeant la seine utilisée entre autres par le Transilien J. Dans l'hypothèse d'un maillage EOLE / CDG Express, les trains RER pourraient emprunter a minima la voie actuelle voire le nouveau tronçon (nécessite la mise en place d'un matériel roulant adapté) avec des gains de temps intéressants et surtout des liaisons directes vers La Défense, Gare de l'Est voire CDG. Aujourd'hui, le projet LNPN ne prévoit plus d'arrêt au niveau d'une nouvelle gare de La Folie, trop compliquée et trop chère à mettre en œuvre.

Il faut d'abord aller à Saint-Lazare, puis revenir en RER pour atteindre La Défense. De même, plusieurs changements de train sur Paris sont nécessaires pour rejoindre l'Aéroport CDG. De ce fait, la connexion directe entre La Défense, Gare de l'Est, CDG et le bassin eurois est particulièrement intéressante car elle limite sensiblement le nombre de ruptures de charge (= changements de train), ce qui représente un gain de temps non négligeable. La réflexion sur le positionnement d'une nouvelle gare sur le territoire de l'Eure est tout aussi importante, notamment pour l'agglomération d'Evreux. En premier lieu, il nous semble essentiel d'éviter le mauvais exemple des nouvelles gares TGV éloignées des centres urbains, littéralement « au milieu des champs de betteraves » et difficiles d'accès qui ont pu être construites dernièrement sur les nouveaux tronçons à grande vitesse. Nous sommes partis sur le principe d'éviter ces gares, et avons étudié la possibilité d'une gare en centre-ville d'Evreux en coordination avec le Département. Mais cela nous semble très difficile tant du point de vue technique que politique. En fonction des enjeux propres au projet et à la desserte d'Evreux, nous avons imaginé une gare nouvelle, plus proche de l'agglomération, qui peut être réalisée et faire consensus. Cette alternative consisterait à créer une gare au niveau de Nétreville et permettrait de réaliser des débranchements depuis la LGV et donc des arrêts ponctuels depuis Paris ou Rouen pour les trains semi-directs. Depuis Paris, les trains auraient en effet la possibilité soit de continuer sur la voie existante vers Evreux puis Serquigny, soit de reprendre la voie rapide vers Rouen ou Caen. Cette option de nouvelle gare n'a du sens que si elle est connectée au territoire urbain, ceci à l'horizon 2050. Une gare ici serait placée à l'entrée du tunnel, à la périphérie d'Evreux, au niveau de l'actuel échangeur routier N13 / N154. Cela serait réalisable au regard des projets de développement urbain prévus sur la zone. Nous avons notamment imaginé des exemples de développement urbain autour de cette gare. Un déplacement / restructuration du réseau viaire sur le secteur est nécessaire car il est essentiel de placer cette gare à proximité de l'agglomération et surtout à l'intérieur de la rocade afin d'éviter les effets de coupure urbaine qui peuvent être préjudiciables à l'attractivité de la nouvelle gare. Cela suppose beaucoup de remaniements, mais cela peut s'intégrer dans les projets actuels. D'autres questions d'approche se posent, notamment pour les tracés. On étudie une compatibilité avec les zones de passage nommés « C2-Sud », voire « C2-Nord » en passant au Sud du Vieil-Evreux, identifiés par la SNCF. Notre point de vue, c'est que cette gare nouvelle n'est compatible qu'avec un tracé arrivant du Sud, le long des voies existantes. Si l'on fait un zoom sur ces fuseaux, ici, si l'on envisage une gare nouvelle sur Nétreville, cela nous semble très peu probable d'arriver via un tracé LGV qui longe la N13 du fait des contraintes géométriques et techniques propres aux voies à grande vitesse (il serait difficile de s'insérer à nouveau pour prendre la courbe vers le nord) comme aux systèmes d'aiguillage qui doivent permettre d'effectuer le débranchement vers la nouvelle gare. Nous pensons donc que le fuseau C2-Sud est, dans cette configuration, le plus pertinent. Au Nord de cette nouvelle gare, un tracé s'insérant le long de l'aérodrome attenant à la base militaire nous paraît le plus intéressant (un prolongement du faisceau le long de la N154 à flanc de coteau semble compliqué du fait du relief accidenté). De manière générale, beaucoup de solutions et d'hypothèses ont été évoquées ; les différents acteurs ont tenté de bâtir une stratégie d'ensemble pour le Département et les agglomérations sans pour autant perdre de vue les enjeux d'ordre général inhérents à un projet d'infrastructure de cet ampleur. Deux enjeux primordiaux ont été mis en exergue et font l'objet de la motion qui sera présentée au Département :

1. Interpeller les maîtrises d'ouvrages respectives LNPN, EOLE et CDG Express.

Les projets sont actuellement menés de façon totalement déconnectée et le maillage de ces réseaux représente un énorme potentiel pour l'Eure comme pour l'Île-de-France. Nous pensons que le maillage CDG Express et EOLE doit être intégré et réalisé pour l'horizon 2022, i.e. pour la mise en service d'EOLE. C'est un horizon très proche du projet prioritaire, et cela nous semble plus concret et réaliste que 2050. Pour la maîtrise d'ouvrage SNCF, il s'agit d'intégrer dans le programme d'étude LNPN la faisabilité d'une ligne maillant EOLE et CDG Express, prolongée vers les trois agglomérations euroises, et d'identifier les options permettant de réserver pour l'avenir la faisabilité de maillages futurs souhaitables dans la conception des trois projets.

2. **Interpeller la MO LNPN** et leur faire part de notre avis très négatif quant à toute gare nouvelle déconnectée du réseau ferroviaire classique et de la continuité urbaine dense de l'agglomération d'Evreux. Des études sont réalisées actuellement par la SNCF sur l'implantation de nouvelles gares, une demande spécifique sera adressée à la SNCF pour lui suggérer de compléter le jeu d'études de gares nouvelles en intégrant l'étude d'une option de gare nouvelle Evreux-Nétreville sur la ligne classique.

J'espère avoir été clair ; si vous avez des questions, n'hésitez pas à me les poser.

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette présentation. Vous l'avez compris, mes chers collègues, nous parlons de projets à horizon 2030 voire 2050, mais nous sommes déjà en 2017. 2030, c'est du concret. Moi, je maintiens, comme d'autres, mon soutien au projet LNPN, dans la mesure où il contribue à l'attractivité de notre territoire. Nous retrouver dans un territoire, comme on en rencontre quand on part en vacances à travers la France, traversé par des TGV qui ne s'arrêtent pas, c'est déplorable. Il est hors de question que le TGV de Normandie traverse notre territoire sans s'y arrêter. Je ne serai donc favorable à la LNPN que si nous avons une gare dans notre zone urbaine. Nous devons sauvegarder la gare centre Evreux-Normandie telle que nous la connaissons aujourd'hui. Elle est fondamentale pour l'équilibre de notre territoire, et, dans le projet qui vous est présenté, nous pourrions garder ces deux gares. La gare de centre-ville pourrait être la gare de proximité, où se terminerait EOLE, et la gare évoquée par notre expert, à Evreux-Nétreville, qui serait globalement au rond-point de Jardiland, serait la gare de la LNPN, avec un raccordement avec EOLE. Cela représente de nombreux avantages : se battre aujourd'hui pour ce projet EOLE, c'est se dire qu'en 2025, nous pourrions être en prise directe avec Charles de Gaulle et La Défense ; nous serions à trois quarts d'heure du quartier de La Défense. Il s'agit de se battre pour défendre les projets structurants pour le territoire de notre agglomération. Aujourd'hui, la SNCF a deux projets, l'un au nord, l'autre à l'est. Cela veut dire que notre territoire n'a aucune chance de se développer si nous acceptons l'une ou l'autre de ces gares. La gare du centre-ville, pour laquelle je me bats, pose des difficultés pour la LNPN, mais garde son potentiel pour le projet EOLE. Aujourd'hui, je vous propose de voter cette mention, pour que je puisse la défendre. Le bureau communautaire m'a donné sa permission de défendre l'idée qu'Evreux ne doive pas se retrouver à l'écart des décisions. J'ignore si cela a été dit, mais cette motion sera défendue par le Département de l'Eure, la CASE, la CAPE, et le GEA. Cela nous fait même gagner du temps pour Caen et Rouen. Louviers serait d'accord pour ne pas avoir de gare, ce qui nous conforte dans notre idée d'en implanter une à Evreux-Nétreville. Au lieu d'avoir une gare proche de Louviers, cette agglomération accepterait d'en avoir une près de Nétreville, joignable par voie rapide. L'intérêt de ce projet est de défendre un projet commun à l'ensemble de notre territoire. Je reçois dans quelques jours le Président de la Région à Evreux, pour défendre auprès de lui ce projet, qui peut l'intéresser, dans la mesure où nous gagnons du temps pour aller à Caen et à Rouen. Aujourd'hui, nous disons oui au projet LNPN, avec une gare à Evreux ; défendons l'idée d'un projet EOLE qui vienne jusqu'à Evreux, en passant par la voie classique. Il y a un combat à mener pour être en lien avec La Défense et Charles de Gaulle. C'est une chance inouïe pour le territoire ; si nous avons cela, nous n'aurons plus d'inquiétude à avoir pour nos enfants, à horizon 2025 ou 2030. La nouvelle gare, il ne s'agit pas de la valider définitivement, mais de convaincre la SNCF et l'Etat de faire des études pour considérer son intérêt. Enfin, cela a été évoqué, il apparaît que le fuseau sud est le moins délétère pour notre territoire. J'ai même reçu une délibération du Conseil municipal de Cierrey, afin de demander l'utilisation du fuseau sud, le plus proche aujourd'hui de la voie. Cela nous permet de repositionner le débat, en sachant ce que nous souhaitons plutôt que de suivre aveuglément la SNCF. C'est un sujet majeur, pour lequel nous ne sommes pas les seuls décisionnaires ; il s'agit de convaincre les acteurs d'étudier sérieusement notre avis. Je remercie le cabinet d'experts qui nous a accompagné, et qui a su, en trois semaines, faire des propositions que la SNCF n'a pas su faire en trente ans.

Cette idée est passée en Conseil Départemental, et va passer à la CAPE. Mme LEMEILLEUR, pour lancer le débat.

Mme Monica LEMEILLEUR

Merci pour cette présentation. Nous sommes d'accord pour le projet LNPN, d'autant que j'ai moi-même pratiqué des allers-retours fréquents en Région parisienne, et que j'ai dû renoncer aux transports en commun dans ce cadre. Par contre, pouvons-nous savoir dans quelles communes le C2 Sud passe ? J'ai vu des schémas sur internet ; il semblerait que le train passerait chez moi, dans mon jardin, donc cela m'intéresse fortement.

M. Guy LEFRAND

Pouvez-vous nous apporter quelques précisions ? Nous sommes sur des corridors, pas sur des zones précises.

M. Grégoire MONDESERT

Malheureusement, je ne peux vous apporter de réponse. A l'heure actuelle, le détail du projet ne permet pas de préciser en quels lieux la voie va passer. On parle de fuseau, de manière générale. Voilà ce qui est étudié actuellement par la SNCF ; à ce stade, le fuseau est très large, et nous ignorons dans quelle commune précisément la voie va passer. Nous n'avons qu'un corridor de passage, afin de dégager des avantages et des inconvénients du point de vue de l'insertion d'une gare. Une emprise va être nécessaire pour la construction de la voie et des chemins de traverse ; il y a aussi un problème de coupure des parcelles pour le territoire. Mais à l'heure actuelle, nous avons du mal à définir précisément ces problématiques.

M. Guy LEFRAND

Je voudrais juste rappeler que nous ne voulons pas précisément une gare à tel ou tel endroit, mais plutôt qu'une étude sérieuse soit réalisée à ce sujet par la SNCF. A la SNCF, des gens le savent sûrement, mais ils se gardent bien de nous le dire.

M. Grégoire MONDESERT

On a une réunion début juillet. Les corridors restent à déterminer.

M. Guy LEFRAND

Mais l'idée, c'est de partir sur la zone sud plutôt que sur la zone nord ; je pense que les communes concernées y sont favorables. Globalement, nous sommes quasiment sur le tracé actuel, bien plus proches que si on longe la Nationale 13.

L'idée n'est pas de voter cette gare, mais de demander que l'on étudie cette possibilité, qui est aujourd'hui l'une des seules qui puissent protéger notre territoire. Si nous avons une gare perdue dans la campagne, nous savons très bien ce qui va se passer. La gare en centre-ville est pertinente pour EOLE, et il faut la défendre. La seule proposition que nous ayons, c'est cette gare qui fait pour l'instant l'unanimité. La motion demande l'étude d'un nouveau scénario d'implantation, plutôt que son rejet d'un revers de main.

M. CINTRAT.

M. Jean-Luc CINTRAT

Je partage les propos de Mme LEMEILLEUR, car j'ai vu que l'influence de la gare sur notre territoire serait très important. Comme nous n'avons rien de précis, il est difficile de voter. Globalement, pourrait-on demander l'étude sur l'emplacement de la gare, sans parler d'un scénario précis sur le sud ou le nord ?

M. Guy LEFRAND

C'est une motion qui devrait être présentée de la même manière partout, car nous sommes censés tous défendre la même chose. Ceci dit, je vous entends bien. J'ai proposé que l'on intègre ce volet sud après des interventions en ce sens de mes collègues. Si vous souhaitez que l'on enlève cette phrase, nous pouvons la retirer de la motion ; cela ne change rien au reste. C'est une position qui provient des réunions et du bureau communautaire. Nous pouvons retirer cette phrase. Mais encore une fois, nous ne demandons que des études. Je propose que nous retirions cette phrase. M. PERRIN.

M. Marc PERRIN

Suite à mon intervention lors du Conseil communautaire du 20 avril, j'ai émis des inquiétudes sur le tronçon nord. Mon inquiétude est apparemment partagée par la mairie de Cierrey. Je suis tout à fait partant pour ce projet de LNPN, que j'ai déjà défendu auparavant. Le projet sud est un tronçon que nous connaissons parfaitement ; il est logique, car il faudra maintenir la voie ferrée qui descend de la gare actuelle d'Evreux, et reconstruire un tronçon à côté de l'existant.

Pour des trains à vitesse élevée, cela serait une option assez normale à horizon 2050. Ce tronçon-là me semble le plus optimal, et l'étude le confirme.

M. Gérard SILIGHINI

Je crois que l'on ne fera pas la ligne nouvelle et rapide Paris-Normandie sans des impacts sur telle ou telle commune ; ou alors, il faut faire zigzaguer la ligne. Cette ligne nouvelle, le cabinet d'étude le rappelait, elle a toute une histoire. Je me souviens du projet pour que cette ligne traverse le Département sans s'y arrêter ; il n'était même pas question que ce débranchement en « Y » soit dans le Département. Nous nous retrouvions dans la position de regarder passer le train ; cela aurait été une extension de Paris vers la mer. Cela était inacceptable, et l'ensemble des acteurs politiques s'est mobilisé. Il fallait agir contre ce projet ; nous avons besoin d'une ligne rapide pour irriguer l'ensemble du territoire, car il y a aussi tout l'arrière-pays. Aujourd'hui, cette idée est acquise. Je crois qu'il faut que la dynamique du Département soit mise en cohérence avec celle des agglomérations, et en particulier la nôtre, le Grand Evreux. Il n'y a d'autre choix que d'utiliser la synergie du moteur Départemental et du moteur de l'agglomération : il nous faut une gare à proximité immédiate. Si nous ne le faisons pas, les combats menés les années précédentes, à l'unanimité, je le rappelle, n'auraient servi à rien. On peut se poser des tas de questions sur 2050 : qu'est-ce que sera la gare du centre-ville, et qu'est-ce que sera ce centre-ville ? Il y aura l'hôpital et des pôles culturels ; j'aurai 99 ans, si je suis toujours là. Personne autour de cette table ne peut prévoir quelle sera notre ville en 2050 ; mais je suis absolument convaincu qu'il faut cette gare à Evreux ; et l'idée de gare à Nétreville qui est donnée ici me paraît assez séduisante. Si la seule hypothèse pour cela, c'est le tracé sud, alors je n'ai aucun état d'âme. Nous sommes sur un grand fuseau ; on ne sait pas quel jardin sera touché, ni quelle commune, mais il faut pousser la logique jusqu'à ce terme. Il faut confirmer notre engagement dans cette direction, et ensemble ; si l'on reste ensemble, on gagnera. A ce propos, sur la motion qui nous est proposée, je ne vois plus apparaître d'autres acteurs, auparavant présents dans les autres cahiers. Je pense en particulier aux Chambres consulaires. Suivent-elles cette logique ? Et si tel est le cas, doit-on les mentionner ? Vous avez répondu en partie à ma seconde question, puisque vous allez rencontrer le Président de la Région : la Région est un territoire très vaste, qui doit tenir compte de l'ensemble de ses composants. Nous sommes l'un de ces composants : il faut réussir à l'associer à ce document.

M. Guy LEFRAND

Merci. L'intérêt de cette gare, c'est que nous sommes à un croisement routier ; nous sommes au bord de la piste sur laquelle aujourd'hui le Ministère de l'Intérieur s'ouvre toujours plus. Des projets d'aviation d'affaires pourraient voir le jour assez rapidement ; nous pourrions, dans cet espace réduit, créer un véritable HUB. Nous parlons beaucoup des pôles multimodaux : nous pourrions avoir un tel pôle, avec de l'aérien, du ferroviaire et du routier. Là, cela nous donnerait un avantage stratégique énorme par rapport à d'autres territoires. Concernant les Chambres consulaires, aujourd'hui, ceux qui ont financé l'étude votent. Il faut que nous soyons d'accords ; ensuite, je parlerai avec le Président du Département, et je serai en première ligne pour défendre ce projet. Je pense que les Chambres consulaires n'y verront aucun inconvénient ; mais je voudrais que nous soyons tous d'accords avant d'aller plus loin. Monsieur MORILLON.

M. Marc MORILLON

Merci, Président. Vous vous doutez qu'il reste des interrogations pour la commune de Fauville. Jusqu'ici, elle n'était pas impactée. Ma première question porte sur les moyens actuels de concertation pour les élus. Je sais que dans le monde agricole, il y a des concertations : nos confrères des communes impactées participent aux délibérations. En ce qui me concerne, je pense que c'est une chose nouvelle, liée au cabinet que nous avons choisi. Cette interrogation me semble donc légitime : vous parlez d'un terrain, mais le choix du terrain d'Etat a-t-il été fait ? Nous partons sur une implantation intra-urbaine ; pourquoi ne pas envisager l'aspect territorial et économique ? Nous avons fléchi des territoires ; peut-il y avoir des retombées économiques pour les petites communes ?

Vous devez comprendre qu'entre l'avion et les voies express, nous craignons les nuisances à Fauville.

M. Guy LEFRAND

Pour le choix du terrain, c'est le cabinet qui a nommé Nétreville ; on peut l'appeler Fauville, mais le terrain lui-même n'est pas sur Fauville aujourd'hui. Ce qui est important, c'est de savoir ce que l'on en fait. Ce n'est pas le GEA qui en profitera : ce sont les habitants du territoire, de Fauville ou du Grand Evreux. C'est l'ensemble du territoire qui est impacté par cela ; cela profiterait à l'ensemble des habitants du territoire. Et des gens cherchent du travail à Fauville, à Evreux, comme dans d'autres communes. C'est l'intérêt d'avoir un développement économique important, et comme le disait M. SILIGHINI, on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. Il y aura forcément des gens mécontents du tracé des voies ; mais on ne peut pas ne rien faire. Les communes qui ont refusé le train au siècle dernier ont périclité depuis. Mais une fois encore, ce soir, il ne s'agit pas de choisir un tracé précis, mais de se battre ; comme l'a dit M. SILIGHINI, il s'agit de le faire ensemble, comme du temps de mon prédécesseur, afin de porter un projet cohérent.

M. CHAMPREDON.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. C'est un sujet tout à fait passionnant et important pour l'avenir de l'agglomération. Vous disiez en clôture de votre introduction qu'il est important d'être à l'initiative de cette mention. Je crois qu'effectivement, il faut être proactif : sur la question du « Y », au démarrage, l'idée est venue du travail qui a été fait ici, à Evreux, avec des techniciens spécialisés. L'idée avait été adoptée à l'unanimité du Conseil d'agglomération, et la SNCF et le Département ricanait. Mais à force de réunions et de démonstrations, nous avons fini par convaincre de la pertinence de ce « Y » ; il a été finalement retenu. Même si nous ne sommes pas l'acteur principal et décisionnaire, il est important d'être proactifs, et de soumettre nous-mêmes nos idées et nos propositions. Vous parliez de la gare sur le plateau Est ; il faut que la gare soit le plus près possible de la zone d'Evreux. C'est une nécessité pour que la gare ne soit pas isolée en rase campagne, et cela conditionne le financement ; nous n'aurions aucun intérêt à voir des trains ne pas s'arrêter, ou s'arrêter trop loin des zones urbanisées. On ne peut pas envisager de financement de notre part sans la garantie d'avoir une gare le plus près possible d'Evreux.

Sur la question des communes impactées, mes collègues s'interrogent tout naturellement sur l'avenir de leur commune, et c'est bien normal. Personne ne va le faire à leur place. Néanmoins, sur des sujets comme celui-là, il faut, je le crois, voir les choses en grand. Il faut s'extraire de sa situation particulière, de façon à voir l'intérêt du territoire en grand : en 2050, quel sera l'avenir des petites communes ? Je ne suis pas pour leur disparition, mais on peut s'interroger sur l'architecture politique pour les décennies à venir, et sur l'urbanisation d'ici-là. On raisonne avec des fuseaux aujourd'hui, en tenant compte des populations sur les différents plateaux, mais forcément, la population évolue. Des quartiers sont démolis, et d'autres quartiers sont construits. Il faut simultanément faire évoluer le projet technique, complexe et à forts enjeux, et anticiper l'évolution urbaine du territoire.

Dans cet horizon lointain, nous ferons certainement des trains silencieux ; il faut aussi se projeter sur cet aspect technique, et imaginer un confort de transport plus important. Il faut penser à la modernisation des moyens.

Quant à la question de M. MORILLON sur la participation des habitants : à l'issue du référendum de Notre-Dame-des-Landes, j'ai entendu une déclaration qui disait que dorénavant, pour tout type de projet de cette nature, il faudrait envisager un référendum de la population. Il se peut qu'un jour ou l'autre, le législateur mette dans la loi ce type de pratique pour les grands projets structurants ; d'où l'importance d'informer régulièrement la population, afin qu'elle adhère le plus possible aux projets, et qu'elle soit pleinement consciente des enjeux. Sur le principe, le référendum est plutôt une bonne idée, à mon avis, pour ces grands projets.

Sur la motion à proprement parler, qui vise à prolonger EOLE dans l'Eure, c'est une idée qui mérite d'être soumise. Je sais bien que l'on ne modifiera pas le texte, mais si l'on veut être davantage entendu, je me demande s'il ne faudrait pas anticiper la question de la participation financière. Vous imaginez bien qu'à partir du moment où vous demandez quelque chose, on va vous demander de payer. Admettons que les choses s'enclenchent ; on nous demandera une participation financière.

Peut-être que nous pouvons suggérer par une phrase que nous participons déjà à la LNPN, et que cela n'est que le prolongement d'une démarche cohérente. Nous pouvons également dire que nous savons que cela engendrerait des coûts supplémentaires, et que nous serions au rendez-vous sur ce point. Le destinataire de cette motion sera sans doute plus enclin à la lire si nous signalons que nous sommes prêts à participer au financement. Je vous laisse apprécier cette idée, et décider de la forme sous laquelle il faudrait l'appliquer.

Je crois que pour ce dossier, notre force est de rester ensemble ; l'union fait la force. C'est une formule galvaudée mais réelle ; quels que soient les dirigeants de l'Etat ou de la SNCF, la cohérence d'un territoire et l'alliance des pouvoirs politiques et économiques sont vraiment importants, pour la force du message qu'ils soutiennent.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. M. NOGAREDE.

M. Alain NOGAREDE

Merci, Monsieur le Président. Je n'ose poser ma question ; on ne peut pas avoir aujourd'hui un chiffrage global. Je me demande si l'on pourra lever les financements de ce projet, même unis. Mais je sais que l'on ne peut répondre à cette question aujourd'hui. A-t-on une notion de la largeur actuelle des fuseaux ? Ces fuseaux ont-ils, ou vont-ils avoir une interdiction de toute construction ? Si un rail passe dans le fuseau, il est inutile d'y construire un lotissement.

M. Guy LEFRAND

Pouvez-vous nous répondre sur la taille des fuseaux, M. MONDESERT ?

M. Grégoire MONDESERT

Avec plaisir. On nous a évoqué un fuseau de 120 mètres de large à la Chambre d'agriculture, pour les terres impactées. Cela nous paraît énorme.

M. Alain NOGAREDE

Vous parlez de l'endroit où le train passe ? Sait-on où il passe ?

M. Grégoire MONDESERT

Si l'on considère la voie, plus un remblai et les voies de maintenance, on peut compter 50 à 60 mètres.

M. Guy LEFRAND

La question posée concerne les fuseaux actuels. C'est deux ou trois kilomètres.

M. Grégoire MONDESERT

Vous avez vu la carte de la SNCF ; à certains endroits, vous avez des contraintes, et devez resserrer le fuseau ; à d'autres endroits, il s'élargit.

M. Guy LEFRAND

Impossible de savoir où l'on est à l'intérieur du fuseau.

M. Grégoire MONDESERT

Vous pouvez voir sur le fuseau nord que la SNCF se donne encore beaucoup de marge de manœuvre ; tandis qu'à la sortie de Mantes, le fuseau est resserré, car il est nécessaire de passer par là.

M. Guy LEFRAND

Aviez-vous d'autres questions ? C'est pour cela que la SNCF avance rapidement sur un projet à horizon 2050 ; nous sommes sûrs aujourd'hui que la LNPN va arriver jusqu'à Mantes et Evreux. Mais il faut rester prudent, car on ne sait pas où la ligne ira après Evreux. Je pense qu'EOLE peut être un sujet très intéressant, car cela peut être une solution rapide, sans attendre que nos petits-enfants puissent en profiter. M. MAUCOLIN.

M. Bertrand MAUCOLIN

Je voudrais vous informer que les habitants de Cierrey se sont déjà constitués en association pour s'opposer au tracé nord ; ces tracés sont tout de même relativement définis sur le site de la LNPN. Effectivement, les fuseaux me paraissent un peu larges, et sont suffisamment précis pour se rendre compte que l'impact est moindre sur le tracé sud que sur le tracé nord. Les habitants de Cierrey, comme les agriculteurs et les propriétaires immobiliers, se sont donc constitués en association, et craignent l'impact sur la valeur de leurs biens. C'est pour cela que je suis assez favorable envers l'idée que vos préférences soient maintenues dans la motion.

M. Guy LEFRAND

Nous ferons un amendement, afin de savoir si vous voulez que nous maintenions le tracé sud.

M. Emmanuel CAMOIN

Cela fait au moins vingt ans que nous parlons de ces problèmes ferroviaires. En 1984, j'ai travaillé pendant un an au service d'étude du SGAR, au Secrétariat général des affaires Régionales, et nous parlions déjà de cela, avec une vision à très court terme. Je veux bien faire de la prospective à long terme, mais à plus de 50 ans, c'est un peu comme pour le contournement de la ville d'Evreux.

M. Guy LEFRAND

Mais ce contournement se fait.

M. Emmanuel CAMOIN

Certes, et j'ai une question à ce sujet, mais j'y reviendrai.

Vous avez parlé de la liaison vers Charles de Gaulle ; c'est une très bonne idée, et je crois qu'il existe déjà des liaisons via la gare de Mantes pour le sud. J'aurais aimé que, dans le cadre de cette étude, nous prenions contact avec les premiers concernés, c'est-à-dire les Conseillers Régionaux ; mais malheureusement, alors que vous l'aviez proposé, nous n'avons pas été contactés. Je me demande comment, sur ce projet, nous faisons l'interface avec le projet d'aéroport de la Région. Cela me paraît important, si nous voulons travailler sur le développement du Département, de trouver comment faire interface avec l'aéroport Régional. L'Etat dépense énormément pour la réfection des trains, avec les projets intercités de la Région, et de l'Île-de-France. Il s'agit de savoir quels budgets vont être trouvés pour réaliser les projets en discussion aujourd'hui.

Vous nous parliez des champs de betteraves ; je peux vous citer la gare de Mâcon, décalée par rapport au centre-ville, sans que cela pose réellement un problème économique ; vous avez, dans le même cas, la gare d'Amiens, et celle de Calais, également décalées. La gare de Calais est décalée par rapport à la ville, mais ce décalage a été vu à long terme ; le problème qui se pose, c'est la taille des parkings, qui sont gratuits. Les usagers de la gare ne peuvent plus stationner, car il y a trop peu de places. Reste à savoir si votre projet, assez proche de la ville d'Evreux, permettra à terme un développement suffisamment important dans l'intérêt des usagers, qui seront très nombreux (plus de 8.000, je crois, voire 10.000 si l'on considère toute l'agglomération). Il faudra revoir le stationnement, en sachant qu'aujourd'hui, la gare actuelle est saturée quant au stationnement, et les projets actuellement menés, comme la construction d'un immeuble de bureaux, va retirer la possibilité d'agrandir ces parkings, afin de garantir un meilleur accès à la gare. Pour moi, l'important est de se retrouver dans le même système que Calais : avoir une possibilité de stationnement gratuit, afin que les usagers n'aient pas à faire face à un coût supplémentaire pour rejoindre Paris.

Le dernier point que je voulais évoquer avec vous concerne le pont qui vient d'être construit : est-il prévu qu'il puisse soutenir une ligne à 200 km/h ? Si le pont ne peut le supporter, alors nous savons dès le départ que la SNCF a prévu de supprimer cette liaison. A court terme, disons 2030, le « Y » ne se fera pas ; la LNPN ou EOLE pourra arriver à Evreux, mais ce faisant, les trains existants continueront vers Caen. Ce pont peut-il donc supporter des trains à grande vitesse ? A-t-il été conçu dans le cadre de la LNPN ?

M. Guy LEFRAND

Merci. Je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui, nos concitoyens rêvent de ce qui se passe à Calais, même avec des parkings gratuits. L'idée est de faire une étude afin d'étudier la faisabilité, car c'est notre seule solution pour être le plus près possible d'Evreux. Concernant le pont, il est de l'autre côté ; la LNPN ne doit pas passer par ce pont.

M. Emmanuel CAMOIN

On parle de projets pour 2050, mais moi, je vois à court terme. Aujourd'hui, on a une quasi-certitude de pouvoir régler le bouchon du Mantois. C'est le point-clé pour la ligne. On sait à peu près, pour 2030, de la part des Comités territoriaux, que nous sommes en capacité d'arriver jusqu'à la gare d'Evreux. Là, on parle du gouffre entre 2030 et 2050 : il va bien falloir faire passer les trains par l'actuelle gare d'Evreux.

Si le pont a été conçu pour permettre à des trains à moyenne vitesse de passer, on peut se dire que la SNCF se réserve la possibilité de faire passer une LNPN par la gare d'Evreux. Si ce n'est pas le cas, à terme, la LNPN sera bloquée, et il nous faudra choisir d'autres options. Il faut considérer les portes ouvertes, et la manière dont la SNCF considère les évolutions possibles.

M. Guy LEFRAND

Aujourd'hui, je me bats pour garder la gare au centre d'Evreux, notamment pour EOLE, car tous les experts s'accordent à dire qu'il est quasiment impossible de faire passer la LNPN par la gare actuelle. Entre 2030 et 2050, on aurait la solution de la Bretagne : un TGV jusqu'à Rennes, puis un second TGV qui roule à basse vitesse. Je pense que la LNPN a de bonnes chances d'arriver jusqu'à Evreux ; mais dans les 20 ans qui suivront, entre Evreux et Caen, on restera probablement à la vitesse actuelle. Jusqu'à Rennes, vous avez de la grande vitesse, puis vous allez lentement.

M. Emmanuel CAMOIN

Est-il certain qu'il soit impossible de faire passer une LNPN par cette ligne ? C'est le but de ma question.

M. Guy LEFRAND

Aujourd'hui, je me bats pour garder la gare au centre d'Evreux ; il y a une vraie logique entre la LNPN et EOLE. Il apparaît qu'il est impossible de faire passer la LNPN par cette gare ; c'est pour cela que nous cherchons une solution alternative, qui permette de rester à Evreux, à la lisière de Fauville. Défendre un projet uniquement sur la gare centrale d'Evreux est techniquement irréalisable ; d'où cette solution alternative qui nous permette de travailler sur deux gares. Monsieur BIBES.

M. François BIBES

J'ai connu l'expérience de la N154. On nous a proposé cinq fuseaux, et nous avons fait une analyse scientifique des propositions. Nous avons choisi un fuseau ; si nous n'avions pas pris une décision rapide, les fonds seraient partis ailleurs. Il faut se décider, et notre assemblée ne doit pas être un frein à ce projet. Certains exploitants vont perdre des terres, mais nous avons anticipé, et acheté beaucoup de terrain. Au moment de la réalisation des voies, entre Louviers et Thomer la Sogne, nous avons ce qu'il fallait pour dédommager les cultivateurs.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. PERRIN.

M. Marc PERRIN

J'ai bien écouté tous les échanges sur ce projet ; pour ma part, il n'y a pas d'ambiguïté, je soutiendrai cette motion. Globalement, la commune soutiendra le développement de l'agglomération d'Evreux, par la réalisation de ce projet LNPN. Je me projette aussi à long terme, puisque l'on peut imaginer une déviation vers une gare ; après viendra également le sujet de la mise en deux fois deux voies de la RN13, qui, d'ailleurs, desservira cette future gare LNPN.

M. Guy LEFRAND

A ce sujet, le Président de la Région a rencontré le Ministre, qui s'est engagé à ce que l'on rouvre les CPER en 2017. Vous le savez, par définition, la RN13 est gérée par l'Etat ; c'est en 2017 que nous pourrions défendre ce projet. Le Conseil Régional a alerté largement le Président de Région ; celui-ci est favorable à ce qu'on intègre dans la révision du CPER ce projet, et à ce que des études soient commanditées rapidement. M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

J'ai entendu que certaines interventions concernaient la durée du projet, et le fait que certaines choses soient impossibles financièrement ou techniquement. Mais un pont, cela se modifie, quand on est sur un projet de plusieurs milliards. Je crois que deux choses sont très importantes : tout d'abord, il faut être réellement unis, je l'ai déjà dit. Même si nous avons des états d'âme, il est vrai que nous ignorons qui sera Président de la République en 2050 ; peut-être que la Constitution elle-même aura changé. Mais il est essentiel de se projeter à 2050, même si le projet se fera par étapes, car il faut, au-delà de la consultation des habitants (j'ai bien entendu les propos sur un référendum), prendre en compte les modifications de notre territoire.

La question concernant les impacts sur les règlements d'urbanisme, il faut l'élargir ; il faut décider très vite, de façon à se donner le temps ensuite de réaménager l'ensemble de notre territoire en fonction de cela. Il faut réaménager ce qui fera notre tissu économique demain en fonction de cette décision. N'hésitons donc pas à nous projeter loin, vers 2050, et surtout à nous projeter en cohérence les uns avec les autres.

M. Guy LEFRAND

Bien ; passons à une dernière intervention, avec M. RANGER.

M. Michel RANGER

Merci, M. le Président. Quel progrès par rapport à 2008, quand le Président de la République de l'époque présentait le projet LNPN ! La ligne partait de Paris, et allait au Havre ; elle ne s'arrêtait même pas à Rouen ; nous ne parlions donc pas d'Evreux. Le projet s'élevait à 11 milliards d'euros pour la Région. Nous avons Rouen, et maintenant Evreux. A un moment, on ne pourra plus tirer sur la corde, et nous pourrions tout perdre ; nos faiblesses, qui pourraient être notre division sur le vote de ce soir, affaibliraient notre agglomération au profit d'autres agglomérations. Tout élu qui veut du développement économique aurait intérêt à avoir sa gare. Plus nous nous rassemblons, moins nous connaissons de déconvenues. Je ne suis pas sûr qu'un référendum sur la LNPN, qui partirait de Paris jusqu'au Havre, en passant par Evreux et Rouen, soit la solution que l'on souhaite. Le référendum, on l'a vu la semaine dernière, a parfois des retombées négatives.

M. Guy LEFRAND

Merci ; je pense que nos débats sont largement éclairés. Nous arrivons à la fin de la première délibération. Nous allons la mettre aux voix. J'aimerais que nous puissions avoir une unanimité sur notre motion, et je vous remercie de la hauteur de vos interventions, qui nous permettent de travailler sereinement. Je vous propose donc, pour éviter de nous diviser, de retirer la phrase qui concerne la préférence de l'agglomération. Aujourd'hui, ce qui est important, ce sont les différents projets qui nous sont présentés. Il est difficile de rajouter une phrase dans une motion qui doit être votée à l'identique par la CASE et le Département ; nous pourrions la rajouter dans le courrier qui accompagnera cette motion. Je vous propose donc d'enlever cette phrase qui évoque les préférences de l'agglomération. M. SILIGHINI peut intervenir à nouveau.

M. Gérard SILIGHINI

Compte tenu de ce que nous avons avant, avec deux hypothèses ouvertes (Evreux-Nétreville, ou Louviers), si nous retirons la phrase qui concerne Nétreville, n'acceptons-nous pas de fait la gare à Louviers ?

M. Guy LEFRAND

L'idée, ici, est, dans le cadre d'EOLE, de faire revivre la gare de Louviers. Pour le projet LNPN, Louviers est favorable à ce qu'il n'y ait pas de gare. Il y a une ambiguïté, je suis d'accord avec vous. Je vous propose, si vous l'acceptez, de retirer cette phrase, avec la précision que je vous ai donnée. Qui est pour ? Qui est contre ? Je vous remercie de cette unanimité, mes chers collègues.

Le Conseil communautaire :

*☞ **ADOpte** la motion suivante relative à la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) : Le Grand Evreux Agglomération, en accord avec le Conseil Départemental de l'Eure, la Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure et la Communauté d'Agglomération Seine Eure, **ATTEND** de l'Etat, de la SNCF et de la Région, des engagements précis sur ces sept points fondamentaux et formule les propositions suivantes :*

- L'extension du service Eole, dès sa mise en service, vers les gares-centres des agglomérations euroises ;*
- Le maillage des trois projets EOLE, LNPN et CDG Express dès maintenant, mettant la Normandie en connexion directe à Roissy Charles de Gaulle et dégageant les capacités nécessaires au bon fonctionnement de la gare Saint Lazare ;*
- Le renforcement de ce service dans le cadre de la réalisation des sections prioritaires du projet LNPN ;*

- *L'étude de nouveaux scénarii d'implantation de gares nouvelles : les acteurs eurois refusent toute implantation en dehors des ensembles urbains et souhaitent en conséquence voir étudier deux nouveaux sites pour les gares nouvelles Eole / LNPN à Evreux et Louviers : la première située au niveau du parc d'activités de la Rougemare/zone d'activité de Nétreville à Evreux (la gare centre restant une gare classique renforcée par l'extension d'Eole) et la seconde sur le site de l'ancienne gare de Louviers.*

La présente résolution ainsi que le compte rendu des débats de la session plénière seront adressés aux garants de la concertation, aux Maîtres d'Ouvrage concernés, à l'Etat, ainsi qu'aux deux collectivités Régionales de la Normandie et de l'Île de France.

2 - Arrêté préfectoral portant fusion du GEA et de la CCPN – Avis du GEA

M. Guy LEFRAND

Ce dossier appelle un avis que peut donner le Grand Evreux concernant l'arrêté préfectoral portant sur le périmètre de la fusion entre la CCPN et le GEA. Je vous rappelle que seront pris en compte, pour la majorité qualifiée, uniquement les votes des Conseils municipaux ; notre avis de ce soir est uniquement un avis. Ce n'est pas une délibération. A ce jour, 25 communes ont déjà délibéré, et ont émis un vote favorable ; une commune a émis un vote défavorable. Concernant la CCPN, sur les 26 communes, 11 ont émis un vote favorable, et 2 ont émis un vote défavorable. On peut donc logiquement penser que cette fusion va se faire ; il reste encore quelques jours pour délibérer, sachant que les communes qui ne délibèreront pas seront considérées comme ayant émis un avis favorable. Nous donnons ce soir un avis consultatif.

Je pense que nous avons déjà beaucoup parlé de cette fusion jusqu'à présent ; elle avance bien sur le plan technique. Nous sommes très avancés, lorsque nous regardons d'autres territoires de notre Département, qui ne parviennent pas à s'accorder. Aujourd'hui, ce travail avance bien ; il est acquis dans l'esprit de tous les élus. Cet EPCI devrait voir le jour au 1^{er} janvier 2017. J'ai au moins une bonne nouvelle : j'ai demandé, dans ce cadre, que l'on vous mette à disposition de grands écrans lisibles. Nous avons toujours plus d'interventions sous format électronique, et il est important que vous puissiez bien voir, quelle que soit votre place.

Souhaitez-vous pendre la parole ? Nous avons eu un long débat à Evreux lundi ; chacun peut redonner ses arguments, mais je pense que nous sommes aujourd'hui clairement éclairés. M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Je suis intervenu très longuement en Conseil municipal et en Conseil d'agglomération ; je ne vais pas redonner mes arguments. Les choses semblent avancer un peu, même si je déplore que le Conseil municipal nous fasse délibérer sans l'appui de données chiffrées. J'ai vu passer un tableau concernant l'harmonisation des taux d'imposition. Les taux de la CCPN sont à peu près partout supérieurs aux taux du GEA ; si l'on arrive à une harmonisation fiscale, cela ne sera pas sans conséquence. Dans ce tableau, le taux moyen pondéré auquel on aboutirait en prenant l'ensemble des données à disposition, la taxe d'habitation aujourd'hui à 8,82% pour le GEA, passerait à 9,18% ; la taxe sur le foncier bâti, actuellement à 2,88%, passerait à 3,57%, en prenant toujours le taux moyen pondéré. Le foncier non bâti passerait de 7,39% à 11,72% ; la taxe sur les ordures ménagères passerait de 12,15% à 16,46%. Pouvez-vous confirmer ces chiffres, Monsieur le Président ?

M. Guy LEFRAND

Concernant le travail sur la fiscalité, aujourd'hui, elle est moins importante pour les entreprises de la CCPN que pour celles de l'agglomération d'Evreux. La fiscalité sur les particuliers est plus importante dans la CCPN que dans le GEA. Les simulations que nous faisons montrent que les taxes sur les particuliers baisseraient de manière significative dans la CCPN ; les taxes sur les entreprises augmenteraient dans la CCPN. Concernant Evreux, il faut relativiser ; les taxes sur les entreprises pourraient baisser dans l'agglomération, ce qui est une bonne nouvelle.

Concernant les taxes sur les particuliers, nous sommes en train, avec le Trésor, de faire des simulations ; ce taux moyen pondéré est lissé sur douze ans, avec une augmentation légère. Il pourrait peut-être être absorbé par le GEA ; nous pourrions envisager de ne pas augmenter les taux des particuliers. C'est une hypothèse sur laquelle nous travaillons. Concernant Evreux, soit les taxes augmenteront de manière très modérée, soit elles n'augmenteront pas. Nous continuons à travailler sur le sujet ; l'hypothèse de ne pas augmenter les taux des particuliers est aujourd'hui tout à fait réaliste. Les taux sont lissés sur douze ans ; encore une fois, rien n'est validé, et cela le sera ici même, et avec nos collègues de la CCPN. Par ailleurs, vous le savez, les gouvernements successifs parlent régulièrement de « rebasage ». En gros, il y a la base, et le taux ; le taux est décidé chez nous, et depuis que nous sommes ensemble, ils n'ont pas augmenté dans notre agglomération. A contrario, les bases augmentent tous les ans, sur proposition du gouvernement, validée par le Parlement. Tout le monde sait qu'une réforme des bases est aujourd'hui prête ; elle aurait pour impact d'augmenter très largement les bases, et donc l'imposition. Les gouvernements successifs ont reculé sur ce sujet ; personne n'a encore lancé le chantier, qui sera un tsunami fiscal. Il faudra repartir de zéro pour recalculer les taux à partir des bases décidées à l'échelle nationale. C'est pour cela que je suis mesuré quant à cette question des taux ; il est possible qu'en 2017 ou 2018, ce dossier déjà préparé ressorte à Bercy. Nous sommes logiquement sur une possibilité d'augmentation mesurée et lissée sur douze ans des taxes locales aux particuliers ; nous étudions la possibilité que ces taxes ne soient pas augmentées.

M. Gérard SILIGHINI

Un bref commentaire sur le « tsunami fiscal » que vous évoquez : il a commencé pour les locaux commerciaux. Il y a une modification des bases qui tient compte de la réalité du marché, contrairement à auparavant ; après cela, il appartient aux collectivités de moduler leurs taux. On peut arriver à ce que, même si les bases augmentent, le total soit neutralisé. Je regarde simplement l'harmonisation des taux entre les deux agglomérations ; je prends acte du fait que vous cherchez une solution afin de ne pas augmenter les taxes, et du fait que cette augmentation fasse partie des hypothèses. La CCPN, à base stabilisée, passera de 11,27% pour la taxe d'habitation à 9,18%, sachant que ce taux est appliqué sur une base de valeur locative moyenne de 2.162 euros. Un habitant du GEA, lui, passerait de 8,82% à 9,18% sur une base de valeur locative moyenne de 3.020 euros. Ce sont des choses bien différentes : à Saint-André, on peut gagner beaucoup, et perdre à Evreux, car nos bases sont 1,5 fois plus importantes. J'ai bien entendu : il y a deux hypothèses. Vous ne rejetez pas celle d'avoir une stabilisation pour Evreux ; mais ce que nous disons confirme mes propos dans ma première intervention. C'est une décision que nous avons prise sans calculer précisément les conséquences pour l'agglomération et pour ses habitants.

M. Guy LEFRAND

Merci ; je rappelle simplement que ces taux, nous les avons travaillés en commission, et qu'ils ont été validés par les différents groupes de travail, notamment à la réunion plénière à laquelle étaient invités tous les élus de l'agglomération et de la CCPN. Tous ces chiffres que vous découvrez ont été travaillés par l'ensemble des élus présents. M. BROCHOT.

M. Bernard BROCHOT

C'est un peu ce que je voulais dire. On nous pose une question ; est-ce qu'on approuve le projet de fusion du GEA avec la CCPN ? La réponse essentielle doit venir de chaque commune ; chacune délibère pour savoir si elle est pour ou contre. Ou bien on ne nous a pas tout dit, et pour ceux qui ont déjà délibéré, c'est embêtant ; ou bien on en a déjà parlé, on vote en connaissance de cause, et dans ce cas, nous sommes hors sujet pour la question du jour.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. CHAMPREDON.

M. Michel CHAMPREDON

Une ou deux remarques sur ce sujet, même si l'agglomération n'émet qu'un avis. Par rapport au débat qui vient de s'instaurer, l'interpellation du Président qui préfère baisser les impôts plutôt que les augmenter fera forcément l'unanimité.

Maintenant, je crois que quand on cherche les fusions, on annonce souvent l'avantage des économies d'échelle. Comme on a deux entités, on va en faire une, et on sera plus performants, en faisant des économies. Plus performant, cela peut arriver, notamment dans des logiques d'infrastructures routières ; la proximité souvent est perdante. Mais pour la question des économies d'échelle, je me rappelle le grand débat sur les intercommunalités à partir des années 1990 ; ces intercommunalités n'ont pas créé d'économies d'échelle, nous le savons bien, et la Cour des Comptes a fait des rapports à ce sujet. Les intercommunalités ont créé un échelon supplémentaire d'intervention publique, et au lieu de diminuer la dépense publique, elles l'ont augmentée. D'ailleurs, je ne suis pas sûr que la fusion des Régions apporte de grandes économies d'échelle ; mais nous verrons cela plus tard. Je crois que c'est une grande illusion, et c'est ma réaction par rapport au début sur la fiscalité ; il est illusoire de penser que nous allons faire des économies d'échelle, et dépenser moins en agissant plus.

Par contre, je pense qu'une réalité va s'exprimer : la demande de la population. Comme nous allons intégrer un certain nombre de communes rurales, vous voyez déjà, chers élus, la demande de service public exprimée par votre population. Parfois, l'agglomération est en difficulté pour fournir une réponse satisfaisante : dans une petite commune, il est difficile d'avoir le même degré de service public que dans une ville de 50.000 habitants, quant à la fréquence des bus ou au ramassage des ordures ménagères. Là, je prends les paris que nous allons avoir une demande d'augmentation des services publics, qui va générer des projets, et donc des dépenses supplémentaires. Il est illusoire de penser que nous allons moins dépenser ; c'est ainsi que je le ressens. Il vaut mieux s'attendre à une augmentation de la demande de service public ; cela va avoir un impact sur la fiscalité. Je pense que nous allons voir poindre le débat sur la petite enfance dans les compétences de l'agglomération, car il est inévitable. En fusionnant avec la communauté de communes de Saint-André, cela sera encore plus inévitable, avec des incidences sur les dépenses et le fonctionnement. Je voudrais attirer votre attention là-dessus, car il ne faut pas se bercer d'illusions. Du reste, un débat comme celui-ci mérite, dans un bassin de vie, d'avoir une méthode afin de faire participer la population. C'est l'occasion de faire de la pédagogie sur le rôle d'une agglomération. Je trouve que la voie du référendum, sur ce genre de projets, peut être intéressante ; j'ai l'impression que le dossier a surtout été traité d'un point de vue technique et administratif, sans mobiliser la population.

M. Guy LEFRAND

Merci ; je ne peux vous en vouloir, car vous avez été quelque peu absent ces derniers temps, mais rassurez-vous, sur la petite enfance, une commission travaille depuis quatre mois. Nous savons ce qui va se faire, quand et comment ; je peux vous rassurer sur le sujet. Il est venu à l'ordre du jour dès la première réunion, il y a un an. Pour le reste, non, ce n'est pas qu'un travail technique, et oui, les élus autour de cette table ont la légitimité du peuple. Ce sont des élus politiques, qui sont assistés par des techniciens ; les choix qui sont faits sont politiques, au sens noble du terme, décidés par des élus du peuple. Nous avons eu ce débat lundi soir, en Conseil municipal : certains s'interrogent sur la légitimité des maires et des conseillers municipaux ; ce n'est pas mon cas. Ils ont toute légitimité pour prendre des décisions ; les élus du peuple autour de cette table, qui travaillent depuis des mois dans des commissions, ont vocation à prendre des décisions dans l'intérêt de la population, et croyez-moi, ils le font avec beaucoup de conviction.

Je mets aux voix cet avis ; comme le disait M. BROCHOT, les seuls qui font un choix à ce sujet, ce sont les communes. Sur les 25 communes qui ont présenté en Conseil cette délibération, 24 ont donné un avis favorable. Les choses sont on ne peut plus claires.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE** (moins onze voix contre et cinq abstentions) le projet de fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Evreux Agglomération et de la Communauté de communes La Porte Normande tel qu'arrêté par le préfet de l'Eure le 3 mai 2016*

3 - Syndicat Mixte d'Etudes et de Projets - Proposition de création entre le GEA et la Communauté de Communes du Pays de Conches (CCPC) - Demande de création

M. Guy LEFRAND

Ce dossier concerne notre ambition d'étudier la situation de nos voisins ; je crois que nous avons vocation à travailler ensemble. La communauté de communes du Pays de Conches souhaite se rapprocher de nous ; ce ne sont pas pour des raisons politiques, car nos nuances politiques divergent. Mais nous avons une volonté commune de faire progresser nos territoires, car nous sommes sur le même bassin de vie. Les élus du territoire de Conches ont clairement exprimé leur volonté de se rapprocher d'Evreux, et cela est marqué au procès-verbal, pour travailler sur les différentes possibilités qui s'offrent. Après avoir beaucoup réfléchi, il nous est apparu que nous pouvions essayer de créer une entité afin de travailler ensemble, de manière légère, tout en ayant une existence juridique. Nous avons ici évoqué le fait d'élaborer un syndicat avec le territoire de Conches. L'outil juridique que nous vous proposons aujourd'hui est le Syndicat Mixte d'Etudes et de Projets. Conches a par ailleurs émis le souhait de pouvoir s'intégrer dans le Contrat d'agglomération, afin de pouvoir porter des projets, et réfléchir en commun à l'avenir de nos territoires.

Cette démarche est différente de celle de Saint-André ; elle est intéressante, et certains en ces lieux l'ont portée. Il faut prendre notre temps avec le territoire de Conches. Il nous est proposé de voter sur la création d'un syndicat mixte, qui nous permette de nous associer avec la Communauté de communes du Pays de Conches, pour mener à bien l'actualisation de notre contrat. La Région et le Département sont prêts à relancer un cycle de négociations pour apporter davantage de contributions à nos projets. La CCPC souhaite donc s'associer à nous, auquel cas notre contrat d'agglomération deviendrait un contrat de syndicat mixte, qui nous permettrait d'avoir une vision plus large de notre territoire.

Concernant le syndicat, l'idée, une fois que nous l'aurions créé, est d'attendre le début de l'année 2017, car les délais de création doivent permettre de valider ce projet par l'ensemble des communes. Par ailleurs, concernant la CCPN, il est plus simple d'attendre que nous ayons fusionné au 1^{er} janvier, afin d'éviter beaucoup de discussions. L'idée est de créer ce syndicat mixte ouvert avec la CCPC : nous pourrions y associer des communes, communautés de communes, Département, ou Région qui souhaiteraient travailler avec nous dans le cadre de la contractualisation ; dans le cadre de la réalisation d'études, de projets et d'actions d'intérêt ou de rayonnement également. Cela signifie que nous aurions, au-delà de l'agglomération agrandie et fusionnée, un autre outil de développement territorial, qui nous permettrait d'accueillir au fur et à mesure d'autres collectivités qui souhaiteraient travailler avec nous sur des sujets précis. Il s'agit de travailler au-delà de notre territoire, via un outil juridique tout à fait légal et efficace. Avez-vous des questions ? M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Je vais voter cette délibération, bien sûr, car cette démarche correspond tout à fait à ce que je souhaite pour la CCPN. Il est important de travailler sur des projets communs ; il s'agit d'étendre la palette de projets sur lesquels nous travaillons. A force de travailler ensemble, nous pouvons trouver que le mariage est opportun, et c'est ce que nous faisons.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. SIMON.

M. Stéphane SIMON

Quand vous nous avez présenté le projet de fusion, j'étais partant pour travailler avec Conches ; je me réjouis de la volonté de cette agglomération de travailler avec nous.

M. Guy LEFRAND

Merci de le préciser ; plusieurs communes ont demandé notre rapprochement. Nos territoires sont très imbriqués, et cela facilite l'action des communes. M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Je pensais que le rapprochement avec Conches était le plus logique ; ce n'est pas la première délibération que nous votons conjointement avec Conches, car nous en avons déjà eu sur l'eau. Nous avons une histoire avec Conches bien plus intéressante que celle avec Saint-André. Il est vrai que ce type de délibérations, comme le dit M. SILIGHINI, montre des solutions techniques plus intéressantes pour travailler avec Saint-André, sans passer par une fusion qui n'est pas légalement obligatoire.

M. Guy LEFRAND

Justement, c'est un mariage d'amour avec Saint-André. M. BROCHOT.

M. Bernard BROCHOT

Je me réjouis du fait que ce soit un syndicat mixte ouvert. Je n'en dirai pas plus.

M. Guy LEFRAND

M. CHAMPREDON.

M. Michel CHAMPREDON

Je trouve qu'il est très bien que nous travaillions avec les communautés de communes avoisinantes, notamment celle de Conches. Mais pour la structure proposée, sommes-nous vraiment obligés de créer un syndicat mixte, plutôt que de travailler simplement avec des conventions de partenariats. S'il y a un syndicat, il va y avoir un Conseil syndical, un Directeur, et que sais-je encore. Ne peut-on avoir des relations de travail sur des dossiers, comme cela se fait habituellement, sans avoir à créer des structures supplémentaires ? A l'époque de M. SARKOZY, les Préfets avaient revu les schémas intercommunaux de coopération, et avaient dégraissé les structures intercommunales alors existantes. Là, je trouve que l'on crée à nouveau des structures de gestion, alors que nous sommes à côté. Je trouve cela lourd sur le plan administratif ; mais peut-être avez-vous des réponses à m'apporter.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. CHAMPREDON. Oui, j'ai une réponse simple à vous apporter : nous sommes obligés de passer par un outil juridique pour faire une contractualisation. Sinon, nous pouvons passer des conventions, mais pas passer de SCOT en commun, ni de contractualisation. Je mets aux voix la délibération. Je vous remercie

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE** la création d'un syndicat mixte ouvert, constitué avec la Communauté de communes du Pays de Conches pour les contractualisations de projets sollicitées par ses membres et pour la réalisation d'études, de projets et d'actions d'intérêt ou de rayonnement communs aux membres et **SOLLICITE** de Monsieur le Préfet de l'Eure la création de ce syndicat mixte ouvert*

Passons à la délibération numéro 33, car M. ETTAZAOUI doit bientôt partir.

33 - Renouveau urbain – Gestion urbaine et sociale de proximité (G.U.S.P.) - Conventions d'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties au profit des bailleurs sociaux

M. Guy LEFRAND

M. ETTAZAOUI.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci, M. le Président, de modifier l'ordre du jour. Mes chers collègues, un mot sur le renouvellement urbain, et plus particulièrement sur la gestion urbaine de proximité. C'est une démarche de qualité, à mi-chemin entre le volet urbain et le volet social du Contrat de ville. Elle vise à améliorer le cadre de vie et l'environnement des habitants domiciliés sur les quartiers prioritaires, en lien avec les bailleurs sociaux et les associations du territoire. Dans les moyens octroyés pour mener à bien ce noble objectif, il existe les conventions d'abattement TFPB, qui permettent aux bailleurs sociaux de bénéficier d'abattements pour celles et ceux qui auraient du patrimoine dans les quartiers prioritaires, à hauteur de 30%. Cet abattement exige un certain nombre de contreparties au bénéfice des mêmes quartiers.

L'idée est que, pour chacun des bailleurs avec qui nous avons négocié ces abattements, un plan d'action soit concerté, avec des montants indiqués pour chaque action. Le Président négocie avec les bailleurs ce plan qui doit coller aux priorités du territoire. Ce plan a été négocié avec l'ensemble des bailleurs sociaux qui disposent d'un patrimoine dans les quartiers prioritaires ; il est consolidé pour pratiquement l'ensemble des bailleurs. Il reste quelques points à ajuster avec Eure habitat. Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer cette convention urbaine de proximité, et les conventions d'abattement TFPB.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions d'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties au profit des bailleurs sociaux en contrepartie des actions spécifiques menées dans le cadre de la Gestion urbaine et sociale de proximité sur les quartiers de la Madeleine et Nétreville, ou tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération, y compris les éventuels avenants

4 - Commissions communautaires - Composition de la 5ème commission - Entrée de M. Guy DOSSANG

M. Guy LEFRAND

Nous arrivons à la quatrième délibération, qui formalise l'intégration de M. Guy DOSSANG. Vous avez sur table la délibération complétée par l'arrivée de M. Anthony HOUSSAIS dans la première Commission. Je mets aux voix cette délibération.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE** M. Guy DOSSANG en qualité de membre de la 5^{ème} Commission et M. Anthony HOUSSAIS en qualité de membre de la 1^{ère} Commission

5 - Etablissement public de coopération culturelle « EVREUX – LOUVIERS - EURE » - Entrée de la Région - Modification des statuts

M. Guy LEFRAND

Il s'agit d'un dossier favorable, puisque la Région a validé son entrée au Conseil d'administration de l'EPCC. Il convient d'accepter que la Région, qui finançait pour quelques centaines de milliers d'euros la SNEL, finance désormais l'EPCC.

Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les statuts modifiés de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Evreux Louviers Eure » intégrant la Région dans ses membres fondateurs

6 - Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques d'été 2024

M. Guy LEFRAND

Nous vous proposons d'apporter le soutien de l'agglomération d'Evreux à la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques de l'été 2024. Ce genre de manifestation peu loin de chez nous ne peut qu'être favorable à notre développement économique et touristique. Je mets aux voix cette délibération.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPORTE SON SOUTIEN** à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

7 - Exercice 2016 - Décision modificative n°1 valant budget supplémentaire

M. Guy LEFRAND

Je vais présenter ces délibérations relatives à la Commission des finances en l'absence de M. GROIZELEAU. Ce budget s'inscrit dans la ligne budgétaire que nous avons choisie ensemble depuis 2014, à savoir la priorité à l'investissement, pour préparer notre avenir. Ce budget est la simple traduction du compte administratif 2015, présenté lors de notre dernier Conseil communautaire, et sur lequel nous avons longuement débattu, avec notamment 7 millions d'euros de recettes dégagées. C'est aussi le fruit des économies que nous réalisons ensemble, notamment grâce à la réduction des dépenses à caractère général, comme en témoigne par exemple la baisse du volume de carburant consommé.

Dans le cadre du budget principal, ce projet de délibération modificative contient la reprise des résultats constatés aux comptes administratifs 2015, ainsi que les inscriptions nouvelles en dépenses que vous avez pu voir. Le solde de ce mécanisme aboutit, pour le budget principal, à un autofinancement supplémentaire de 1,1 million d'euros, qui participe à un moindre recours à l'emprunt pour ce budget. La diapositive suivante vous présente les principaux restes à réaliser, détaillés par secteurs.

Nous arrivons au budget principal, avec la reprise des résultats de 2015. Il résulte de ce mécanisme un besoin d'emprunt en diminution de 2,9 millions d'euros pour le budget principal. Nous nous sommes beaucoup désendettés depuis deux ans. L'emprunt à l'équilibre est porté à 17 millions d'euros, soit les 13 millions d'euros du BP, plus les 7 millions d'euros de reports, moins les 3 millions d'euros du BS.

Compte tenu de la situation de la trésorerie de notre agglomération, qui se porte bien, le besoin réel de 2016 ne dépassera pas les 5 millions d'euros déjà empruntés.

Nous vous proposons donc les inscriptions suivantes ; dans le cadre des investissements, des travaux supplémentaires sur les rues d'Evreux (rues d'Argence, Joséphine, de Garambouville, des Fusillés, de Sacquenville), pour 1 million d'euros, et sur la côte Henri-Monduit, pour 700.000 euros, sur la ligne RTE Carrefour pour 96.000 euros, sur le giratoire de Carrefour pour 840.000 euros, seront menés. Ces derniers travaux seront entièrement compensés par Carrefour, qui finance ces deux giratoires.

Les subventions pour l'assainissement en traverse de Boncourt, pour 10.000 euros seront à ajouter. Il convient de retrancher le décalage de la subvention à la DREAL pour la déviation sud-ouest, pour 1,5 million d'euros.

Le GEA investit donc beaucoup dans la voirie, et répond ainsi à la demande fréquente de ses habitants. La nécessaire coordination des travaux à effectuer sur le réseau des eaux pluviales de la côte Henri-Monduit nous impose des travaux à hauteur de 456.000 euros.

Par ailleurs, l'opération Maison du projet est transférée à la ville d'Evreux, qui bénéficie de meilleurs taux de subvention sur ce projet. Vous le savez, tout ce qui concerne le renouvellement urbain est géré par l'agglomération, mais ici, la ville d'Evreux portera ce projet, ce qui nous permet de toucher davantage de subventions. L'aménagement des rues Bruxelles-Luxembourg est décalé, en attente du bouclage du dossier des subventions ANRU. Nous préférons attendre davantage de subventions dans ce cadre également.

La société CITEC est titulaire du marché des bacs pour les déchets des usagers. La dernière facture de 2015 a fait l'objet de contestation et les crédits engagés n'avaient pas été reportés sur l'exercice 2016. Le protocole d'accord passé avec la société aboutit à une régularisation de la situation. Par ailleurs, nous mettons aux normes le pont élévateur de l'atelier du garage.

La fusion et les mutualisations nécessitent d'harmoniser les outils et logiciels informatiques ; nous avons aujourd'hui trois logiciels différents pour la messagerie. Je cite également le projet de réaménagement de la salle du conseil, qui intègre le renforcement du système de sonorisation, avec de nouveaux micros et écrans.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, le GEA apportera sa part dans la démolition de l'AB2 sur le site de la gare SNCF. L'EPFN centralise la gestion du projet. Nous avons obtenu un financement de l'EPFN et de la Région, pour pouvoir détruire dans des conditions acceptables ce bâtiment inacceptable.

Concernant le tourisme, nous avons des projets importants pour dynamiser le territoire d'Evreux, et apporter l'attractivité vitale pour le territoire, dont notamment le parc de loisirs, l'American village ou encore la clinique du sommeil. Nous en reparlerons dans quelques instants.

Dans le cadre des finances, le GEA emprunte pour investir à des conditions exceptionnelles dont il faut profiter (1,70% sur 20 ans). La contrepartie en est un premier amortissement du capital emprunté dès le dernier trimestre 2016. Il faut en prévoir les crédits.

Concernant les mobilités, nous avons un déficit de fonctionnement de 924.000 euros du budget annexe mobilités, constaté au compte administratif 2015. Il est constitué de 250.000 euros de remboursement de versement transport au conseil Départemental de l'Eure, 350.000 euros de déficit d'opération à la TVA (déficit qui génère de la TVA récupérable hors budget), 100.000 euros de baisse du produit collecté de Versement transport, et 224.000 euros de déficit structurel. De plus, nous avons une recette de 205.000 euros de redevance d'exploitation versée par Transurbain sur les équipements mis à disposition par le GEA au dernier trimestre 2015 et arrêtés au premier trimestre 2016 qui finance en partie le rééquilibrage budgétaire. Le besoin de financement réel est de 747.000 euros.

Concernant les finances, la perte de DGF 2016 est au total de : 1,3 millions d'euros. Pour 2017 et 2018, ce sont près de 1,2 million d'euros qui seront de nouveau prélevés, portant la ponction globale de l'Etat sur les ressources du GEA à 4,4 millions d'euros. L'abattement de taxe foncière sur les logements sociaux se répartit entre ville, agglomération et Département en fonction de la proportion de taux voté. Le taux de TFPB du GEA étant faible (2,98%), l'impact est relatif par rapport aux autres collectivités concernées. Le prélèvement global est de 1,3 millions d'euros dont 800.000 euros pour la ville (taux de 35,03%) et de 500.000 euros pour le Département (Taux de 20,24%).

Concernant la gestion des déchets, le SETOM a augmenté ses différents tarifs en avril 2016: Nous avons un impact de 155.000 euros de charges supplémentaires pour le GEA. La pépinière scientifique souffre d'un déficit structurel que le budget principal doit couvrir: les loyers perçus dégagent des recettes inférieures aux coûts de maintenance et d'entretien du bâtiment.

Dans le domaine des ressources humaines, la ville d'Evreux compense 84% des 737.000 euros de charges liées à la mutualisation des services.

Concernant les systèmes informatiques, la ville d'Evreux participe aux coûts informatiques issus des mutualisations. L'impact sur le résultat est de moins 111.000 euros.

Nous quittons le budget principal pour le budget de l'eau ; voici le détail des opérations. Nous avons une couverture intégrale des besoins, et donc une neutralisation de l'impact financier en fonctionnement. C'est une bonne nouvelle. Il résulte du mécanisme de reprise des résultats et d'inscriptions nouvelles, un besoin d'emprunt supplémentaire de 700.000 euros pour le budget de l'eau. Concernant les annulations de recettes demandées, elles correspondent aux régularisations des différentes situations des usagers après facturation. La prévision de volume d'eau vendu, établie en baisse au BP 2016 (4 450 000 m³), est revue à la hausse (4 546 000 m³) suite au constat 2015, soit 130.000 euros supplémentaires. C'est un constat nouveau, car depuis plusieurs années, la consommation d'eau est en baisse. Les opérations d'amortissements financées en fonctionnement participent à l'amélioration de l'autofinancement de l'investissement.

Concernant le budget assainissement, le solde des opérations sur le budget assainissement aboutit à une légère diminution du virement de section, sans conséquence sur la section d'investissement. Il résulte du mécanisme de reprise des résultats et d'inscriptions nouvelles, une suppression de l'emprunt d'équilibre pour le budget de l'assainissement. La section conserve un sur-financement encore important (4,5 millions d'euros). Ces montants doivent servir à des travaux de renouvellement de canalisations d'assainissement, même si nous avons, année après année, du mal à résorber le retard dans ces sujets.

Concernant la facturation sur ce sujet, les annulations de recettes sont financées par l'augmentation de la prime pour épuration (200.000 euros).

La reprise de recettes de l'exercice précédent (251.000 euros) finance la moitié du déficit 2015 de la section de fonctionnement. Pour le budget Mobilités, le solde des opérations conduit à la couverture du besoin de financement par les recettes de la section de fonctionnement, où figure la subvention d'équilibre du budget principal versée au Budget Mobilités. Il résulte du mécanisme de reprise des résultats et d'inscriptions nouvelles, une suppression de l'emprunt d'équilibre pour le budget Mobilités.

Quant au budget SPANC, le solde des opérations aboutit à une légère augmentation du virement de section (131.000 euros). Il résulte du mécanisme de reprise des résultats et d'inscriptions nouvelles, une augmentation de l'emprunt d'équilibre pour le budget SPANC : nous avons un recours à l'emprunt de 861.000 euros.

Enfin, sur les budgets de zones, vous voyez les principales opérations d'inscriptions nouvelles, notamment le renforcement temporaire d'ouverture de crédits pour diminuer les frais financiers, la remise en état de l'éclairage public au Long Buisson 2, le déficit reporté financé partiellement par l'emprunt (4 millions d'euros) pour Long Buisson 1, l'excédent reporté et le suréquilibre budgétaire de 810.000 euros pour Rougemare, et les travaux sur la parcelle de Miserey. Cette décision modificative a été préparée par les services, que je remercie. M. NOGAREDE.

M. Alain NOGAREDE

Merci, juste une précision. Je n'ai pas vu les 150.000 euros pour l'achat des usines de Navarre ; n'est-ce pas finalisé ?

M. Guy LEFRAND

En effet, cet achat n'est pas finalisé ; nous avons encore des doutes concernant les hypothèques. Les nouvelles sont plutôt bonnes aujourd'hui, car c'est une vente aux enchères. Nous avons fait une offre inférieure aux 150.000 euros ; cela fait tomber toutes les hypothèques. J'espère avoir très prochainement une bonne nouvelle à vous annoncer, pour moins cher que ce que nous avons imaginé.

M. Alain NOGAREDE

Merci.

M. Guy LEFRAND

Je mets aux voix cette délibération.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** (moins deux abstentions) diverses modifications apportées au Budget primitif 2016 constituant ainsi la Décision modificative n°1 et **ADOpte** les budgets assainissement et Zone Artisanale de la Rougemare en suréquilibre sur la section d'investissement

8 - Exercice 2016 — Modification d'AP/CP et d'AE/CP

M. Guy LEFRAND

Il s'agit de trois modifications.

Dans le cadre du budget d'assainissement d'abord, une extension de la zone de collecte, avec un report en 2020 de 567.600 euros nous sont proposés. Dans le cadre de la réhabilitation des réseaux d'assainissement, c'est un report en 2020 de la même somme qui ne sera pas réalisée en 2016.

Pour le budget SPANC, dans le cadre des travaux de réhabilitation, il s'agit d'un report en 2017 de 412.500 euros qui ne seront pas réalisés en 2016.

Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** les ajustements d'Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) et d'Autorisations d'Engagement/Crédits de Paiement (AE/CP) à passer dans le cadre de la Décision modificative n°1

9 - Budget principal - Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe Mobilités

M. Guy LEFRAND

Il s'agit d'une délibération corrigée, que vous avez sur table. Il y avait une inversion entre les montants du déficit et de la subvention d'équilibre. Pour ne pas faire supporter aux usagers le montant du déficit, ce qui nécessiterait l'augmentation du tarif des transports, il est proposé de verser à ce budget annexe une subvention d'équilibre de 750.000 euros, qui correspond au déficit de fonctionnement de 924.009 euros, diminué d'une recette de 174.009 euros. Je mets aux voix cette délibération.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Mobilités d'un montant de 750 000 €.

10 - Budget principal - Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe Pépinière scientifique

M. Guy LEFRAND

Il s'agit d'une subvention d'équilibre au budget annexe de la Pépinière scientifique ; nous en avons parlé à l'instant, pour ne pas faire supporter le déficit aux locataires, par une augmentation de loyer. Il vous est proposé de verser 222.328 euros.

Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de la Pépinière scientifique d'un montant de 222 328 €.

11 - Budget principal, Eau et Assainissement – Exercice 2016 - Admissions en non-valeur

M. Guy LEFRAND

Il s'agit d'admettre en non-valeur 14.273,85 euros sur le budget principal, 96.201,01 sur le budget eau, et 1.709,93 euros sur le budget assainissement.

Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADMET** en non-valeur la somme de 14 273,85 € sur le budget principal, la somme de 96 201,01 € sur le budget eau et la somme de 1 709,93 € sur le budget assainissement

12 - Dotation de solidarité communautaire – Actualisation 2016

M. Guy LEFRAND

En fonction des critères de répartition que vous connaissez (population DGF pour 40%, potentiel fiscal pour 10%, effort fiscal pour 10%, nombre d'enfants de moins de 14 ans pour 25% et le nombre de logements sociaux pour 15%), l'actualisation 2016 a pour conséquence une perte de recettes pour 19 communes, en particulier celle d'Evreux, pour 5.139 euros, celle de Gravigny, pour 3.969 euros, et celle d'Arnières, pour 1.190 euros. A contrario, la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent, du fait de l'augmentation de sa population, gagne 10.191 euros. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **VALIDE** l'actualisation des critères de répartition de la DSC pour 2016 sur les bases suivantes :

- population, potentiel fiscal et effort fiscal : fiche DGF 2015 émanant de la préfecture,
- nombre d'enfants de moins de 14 ans : INSEE, recensement population 2013,
- nombre de logements sociaux : DREAL Haute-Normandie, répertoire du parc locatif social (RPLS) au 1^{er} janvier 2015.

13 - Parc d'activités du Long Buisson 3 – Projet de création – Etudes préalables - Demande de subvention

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à Mme AUGER.

M. Stéphanie AUGER

La première délibération concerne le parc d'activité du Long Buisson 3, et une demande de subvention, dans le cadre du Contrat d'agglomération. Il est prévu une fiche action relative à la création d'un nouveau parc d'activités, sur le secteur de la Tourelle. L'objectif de l'opération est notamment de permettre la création d'une offre foncière nouvelle et adaptée aux besoins. Les études portant sur la programmation et la conception de ce nouveau parc devraient être lancées en 2016. Nous sollicitons l'autorisation du Président pour demander les subventions, notamment à la Région, à hauteur de 45.000 euros, et au Département, à hauteur de 125.000 euros.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SOLLICITER** toutes les subventions afférentes au projet d'aménagement du Parc d'activités du Long Buisson 3 inscrit au Contrat d'agglomération 2014/2020 et à **SIGNER** tout document afférent.

14 - Commune d'EVREUX - Bâtiment AB² - Boulevard Gambetta - Convention EAD - EPF Normandie – GEA - Fonds friches

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à Mme AUGER.

M. Stéphanie AUGER

Cette délibération concerne une convention avec l'EPF pour le fonds friches. Le GEA souhaite faire du quartier de la gare d'Evreux un nouveau quartier d'affaires, avec une offre immobilière attractive. Ce projet est également inscrit dans le Contrat d'agglomération. Ce terrain, dit AB², situé à l'extrémité de la gare actuelle, semble particulièrement intéressant pour initier cette démarche de redynamisation. Dans cette perspective, le GEA a engagé des négociations avec Eure Aménagement-Développement en vue de la cession de cette parcelle. Il apparaît donc indispensable, pour maîtriser les conditions financières de l'opération sur ce site, de mobiliser les dispositifs de financement existants, qui permettraient de limiter les impacts du coût de la démolition et du désamiantage. Il est proposé de solliciter le dispositif du Fonds friches que nous offre l'EPFN. La convention porte sur un montant estimé à un total de 200.000 euros, soit une participation maximale du GEA de 90.000 euros HT, qui sera ajustée en fonction du coût réel des travaux.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** la mobilisation du Fonds Friches pour la remise en état du site dit AB², parcelles XK 72 et 74 à Evreux, selon les modalités de répartition du dispositif mettant 45 % du coût des travaux HT à la charge du Grand Evreux Agglomération, soit une participation maximale de 90 000 € HT qui sera ajustée selon le coût réel des travaux, 20% à la charge de la Région et 35 % à la charge de l'EPF Normandie qui porte le dispositif Fonds Friches et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention et éventuels avenants à intervenir.

15 - Nouvelle dénomination du Centre Commercial du Long Buisson

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à Mme AUGER.

M. Stéphanie AUGER

En 2010, le GEA a décidé de renommer le Centre Commercial du Long Buisson, qui correspond au périmètre du Carrefour et des magasins alentours. Ce choix était motivé par une volonté de différenciation des fonctions associées aux espaces économiques. On s'aperçoit, avec le temps, que cette zone porte toujours le nom de « zone Carrefour » ; les personnes continuent à l'appeler ainsi, et n'arrivent pas à s'approprier cette nouvelle appellation. L'association des commerçants du secteur s'est rapprochée de nous, et nous a demandé de valider un nouveau nom. Pour ce faire, ils se sont adjoint les services d'une société de communication. Le choix a été fait en fonction d'une grille présentée dans la délibération. Le résultat de cette consultation est : « Centre commercial Grand Evreux Normandie » ; pour que ce nom puisse être utilisé en toute légalité, nous vous demandons de le valider.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACTE** la nouvelle dénomination du Centre commercial du Long buisson : « Centre Commercial Grand Evreux Normandie »

16 - ASCO – Charte de bonnes pratiques

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à Mme AUGER.

M. Stéphanie AUGER

Toujours avec cette association des commerçants, nous constatons parfois une mauvaise gestion des déchets, ou de l'entretien des espaces verts en périmètre du centre commercial. Cette association et le GEA ont souhaité impulser une démarche pédagogique d'élaboration d'une charte des bonnes pratiques à l'usage des commerçants du centre commercial Grand Evreux Normandie. Le document de référence se veut pratique, d'un abord facile, et permet de rappeler formellement les réglementations en vigueur. Il permet aux commerçants d'adopter des comportements plus exemplaires, et de valoriser l'image globale du centre commercial. L'idée est aussi qu'avec le nouveau centre à venir, il n'y ait pas cette image de deux zones, l'une sale, l'autre neuve. La charte se présente sous forme de fiches ; chaque fiche correspond à une thématique expliquée dans la délibération, et porte sur la collecte et la gestion des déchets, l'entretien des espaces verts et des bâtiments, la pose et l'entretien des panneaux publicitaires, et la sécurité. Des éléments complémentaires y sont associés. Je vous demande d'autoriser le Président à signer cette charte.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la Charte de bonnes pratiques à passer avec l'Association des Commerçants du Centre Commercial Grand Evreux Normandie (ASCO) et tous documents à intervenir dans ce cadre ; cette Charte a pour finalité la valorisation de l'image du Centre commercial qui passe par un meilleur entretien des espaces verts ainsi qu'une optimisation de la gestion des déchets par les commerçants

17 - Partenariat 2015/2017 GEA/Initiative Eure – Subvention de fonctionnement 2016

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à Mme AUGER.

M. Stéphanie AUGER

Nous sommes dans la seconde année de partenariat pluriannuel avec Initiative Eure ; je vous rappelle que cette plateforme a pour objet de déceler et de favoriser la création d'emplois, d'activités, de biens ou de services nouveaux, et d'aider à la reprise ou à la création de PME et de TPE.

Son soutien se concrétise notamment par l'octroi d'un prêt sans intérêt ni garantie, et par un accompagnement des porteurs de projets, un parrainage et un suivi technique assurés gratuitement. Pour votre information, en mai 2016, pour le GEA, nous avons accordé 10 prêts d'honneur ; nous notons une forte croissance par rapport aux années précédentes. Il nous est demandé une subvention de fonctionnement de 5.000 euros, et de 30.000 euros pour abonder au fonds. Nous vous proposons de leur accorder, compte tenu de la situation, 5.000 euros en fonctionnement, et 15.000 euros pour le fonds.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € à Initiative Eure pour l'année 2016, **DECIDE** d'abonder au fonds d'intervention de Prêts d'Honneur de la plateforme Initiative Eure à hauteur de 15 000 € pour l'année 2016 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant à passer avec Initiative Eure*

18 - Convention de partenariat GEA/CCI PN – Subvention de fonctionnement 2016

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à Mme AUGER.

M. Stéphanie AUGER

Dans le même esprit, nous sommes dans la seconde année de la mise en œuvre du partenariat entre le GEA et la CCI. Vous avez le programme des actions que nous proposons dans la délibération, comme un espace privilégié pour la construction d'entreprises, l'accompagnement du développement des entreprises, et une attention portée sur l'enseignement supérieur ; nous soutenons la montée en compétence du commerce et du tourisme, notamment grâce à la gestion prévisionnelle du bâti commercial, la participation commune aux salons, et la communication d'informations à caractère économique. La subvention pour cette année s'élève à 44.000 euros.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une subvention de 44 000 € à LA CCI PORTES DE NORMANDIE pour l'année 2016 pour la mise en œuvre d'un programme commun de collaboration et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.*

19 - Convention de partenariat GEA / Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Eure - Subvention de fonctionnement année 2016

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à Mme AUGER.

M. Stéphanie AUGER

Il s'agit du partenariat entre le GEA et la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Eure. La subvention pour 2016 concerne des actions et des axes tels que la contribution à faire du territoire du GEA un espace privilégié pour la création d'entreprises et de projets, l'attention portée à la formation professionnelle, le soutien à la montée en compétences des artisans, l'organisation conjointe d'une offre de conseils auprès des entrepreneurs et des particuliers, par des professionnels du territoire agissant sous le label RGE, et l'information économique. La subvention s'élève à 19.000 euros.

M. Guy LEFRAND

M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

Je voulais intervenir sur la précédente délibération, mais mes propos s'appliquent également à celle-ci. Pour l'initiative Eure, on nous a dit que nous donnions 15.000 euros au lieu de 30.000. La CCI et la Chambre des métiers avaient-elles des espérances ?

M. Stéphanie AUGER

Non, les conventions pluriannuelles sont respectées. Initiative Eure a demandé plus que ce que nous lui avons octroyé l'année dernière. Elle a tenté sa chance ; mais donner 15.000 euros suffit à agir en faveur des projets pour notre territoire.

M. Gérard SILIGHINI

Elle a tenté sa chance, mais elle a aussi tenté la chance de ceux qui ont besoin de notre soutien.

M. Stéphanie AUGER

De toutes manières, les 15.000 euros couvrent largement les demandes actuelles au GEA.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une subvention de 19 000 € à LA CMA27 pour l'année 2016 pour la mise en œuvre des actions programmées dans le cadre du partenariat passé avec le GEA, et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.*

20 - Partenariat GEA / Chambre d'Agriculture de l'Eure – Subvention de fonctionnement 2016

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à Mme AUGER.

M. Stéphanie AUGER

Il s'agit de la même chose que pour les délibérations précédentes.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € à la Chambre d'agriculture de l'Eure pour l'année 2016 pour la mise en œuvre des actions programmées dans le cadre du partenariat passé avec le GEA et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans le cadre du partenariat pluriannuel - années 2015/2017 entre le GEA et la Chambre d'agriculture de l'Eure*

21 - Pôle de compétitivité NOV@LOG – Subvention de fonctionnement 2016

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à Mme AUGER.

M. Stéphanie AUGER

Il s'agit d'une subvention de fonctionnement pour NOV@LOG, un pôle de compétitivité sur la logistique. La subvention s'élève, comme chaque année, à 5.000 euros.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une subvention de 5 000 € à l'association NOV@LOG pour l'année 2016 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.*

22 - Commune de Gauville la Campagne - La Roque - Cession de trois parcelles à Mme Mélanie CHOPIN

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à Mme AUGER.

M. Stéphanie AUGER

Les dossiers 22 et 23 sont liés ; nous les distinguons pour une question juridique, car le premier concerne une cession, et le second une acquisition. Le GEA procède à l'acquisition par préemption de trois parcelles sur la commune de Gauville, pour une superficie totale de 3 hectares. La valeur du bien préempté est de 18.000 euros, soit un prix moyen au m² de 60 centimes d'euro. Cette préemption a un impact économique sur l'acquéreur, qui est évincé : il s'agit d'une jeune exploitante, Mme Mélanie CHOPIN, qui devait devenir propriétaire de ce bien.

En parallèle, Mme CHOPIN est propriétaire de terrains, et va être touchée par un projet de réaménagement, sur une surface de 11.000 m². Par conséquent, M. le Président, au terme de négociations avec Mme CHOPIN, propose de céder à celle-ci un terrain d'une surface équivalente aux 3 hectares de cette délibération, plus aux 11.000 m² impactés par le réaménagement. Aujourd'hui, nous vous proposons la cession d'une superficie de 41.000 m², pour 50 centimes d'euro le m² (60 centimes, moins la différence avec le montant des frais de notaire initialement prévus). J'enchaîne avec la seconde délibération.

23 - Commune de Gauville la Campagne - La Roque - Rachat d'une parcelle à Mme Georgette GUIDET

M. Stéphanie AUGER

Sur ce terrain, il y a une petite zone (C183) qui, une fois rachetée, n'a aucune accessibilité : elle n'intéresse donc pas Mme CHOPIN, et ne fait pas partie de la zone de droit de préemption du GEA. Nous vous proposons de la racheter au même prix, 60 centimes d'euro par m², pour une superficie de 800 m².

M. Guy LEFRAND

Merci ; Mme CANEL. Je veux juste observer que certains se sont émus que nous fassions des échanges entre des terres agricoles et des terres à vocation économique ; nous avons été obligés d'agir rapidement sur ce dossier, car il s'agissait d'une préemption possible, pour laquelle il ne nous restait que très peu de temps pour agir. Ce terrain nous intéresse, car il est situé sur le lieu possible d'implantation du parc de loisirs dont nous allons parler bientôt. C'est pourquoi nous n'avons pas pu prendre l'avis du Conseil municipal de Gauville, auquel je présente mes excuses. Nous avons néanmoins choisi cette option, car nous avons la nécessité de développer l'économie sur notre territoire, et nous avons aujourd'hui un potentiel de développement économique via un parc de loisirs sur l'histoire de la Normandie. Nous avançons rapidement sur ce sujet, car nous avons eu plusieurs réunions avec des investisseurs ; c'est un projet à 60 millions d'euros, avec 150 emplois à la clé d'ici à trois ans. Ces terrains sont donc importants, et la possibilité de les acquérir est cruciale. Par ailleurs, nous avons le souhait de ne pas faire perdre trop de terres agricoles ; après avoir discuté avec la SAFER, nous avons proposé, pour simplifier la vie de l'exploitant, un échange de terrains, afin de permettre d'échanger 5 hectares contre 4. Cette opération a un double avantage : elle nous permet d'avancer sur un projet qui présente un potentiel économique majeur pour notre territoire, et elle préserve les hectares de terres agricoles. C'est un sujet suffisamment important pour que nous restions vigilants. Nous avons donc acquis des terres indispensables à ce projet de parc touristique. On nous a aussi demandé si nous ne devions pas d'abord proposer à l'ancien propriétaire des terres de les racheter ; ce n'est pas le cas, bien sûr, car il s'agit d'un échange, et non pas d'une vente de terrains. Par ailleurs, ces terrains n'ont pas été achetés dans le cadre d'une DUP. Nous n'avons donc pas à le faire. L'objet est de passer un territoire économique en territoire agricole, et inversement pour un autre, afin de récupérer le potentiel économique de ce parc de loisirs. Mme CANEL

Mme Françoise CANEL

Je connais par cœur ce dossier depuis le 6 juin dernier. Le projet était déjà fixé ; je vous ai demandé un rendez-vous le 24 ; vous me l'avez alors expliqué, et nous avons discuté. Le dossier a été présenté à la commission le 16 juin, sans être inscrit à l'ordre du jour. Il a été mis sur table au moment de la réunion de la commission. Est-ce légal ?

M. Guy LEFRAND

C'est totalement légal.

Mme Françoise CANEL

Avec toutes ces questions, nous n'avons pas été consultés, et cela a été fait en moins de trois mois. Mais à l'ère de l'informatique, nous aurions pu recevoir des informations. J'aurais aimé participer à la commission ou à la décision. Vous me mettez devant le fait accompli, et nous perdons nos voix. J'aurais pu défendre ce dossier.

A quelle date la vente des 4 hectares sera-t-elle faite à l'agriculteur ?

M. Guy LEFRAND

Potentiellement en fin d'année.

Mme Françoise CANEL

Dans la partie préemptée, cette personne perd-elle la totalité de l'exploitation de ses terres, ou garde-t-elle encore la possibilité de les cultiver, tant que le parc de loisirs n'est pas aménagé ?

M. Guy LEFRAND

Mme AUGER.

M. Stéphanie AUGER

Toutes les terres qu'elle récupère ne sont pas tout de suite exploitables ; on lui a proposé un prêt à usage, mais qui ne sera pas illimité. Nous lui proposons une année, renouvelable une fois, le temps qu'elle puisse aménager les terres échangées afin de produire des récoltes de même qualité.

M. Guy LEFRAND

Concernant la première partie de votre interrogation, nous avons été alertés très tardivement de cette vente, et nous avons dû réagir très vite. Cela ne justifie pas que je ne vous ai pas prévenus, et je vous ai déjà présenté mes excuses à ce sujet. Vous avez raison sur la forme ; sur le fond, cela ne change rien à la nécessité de récupérer des terres qui ont un intérêt économique, et de les échanger pour protéger les terres agricoles. Nous avons déjà discuté du reste. M. JAMES.

M. Jean-Claude JAMES

Nous avons créé à Gauville une rencontre régulière entre les cinq communes du secteur. Récemment, nous avons été informés de cette situation, et mes collègues m'ont demandé d'intervenir, mais vous avez déjà répondu à la plupart de mes questions. La première concernait l'inquiétude liée au fait que la commune n'ait pas été consultée ; la seconde concernait l'avenir, lorsque les PLUI seront applicables.

M. Guy LEFRAND

Nous allons justement en parler tout à l'heure.

M. Jean-Claude JAMES

Ma troisième question concernait un échange qui aurait pu avoir lieu à propos de ces ventes et de ces achats.

M. Guy LEFRAND

C'était une vente et un achat au même prix, ou un échange. La solution technique a été retenue par nos services. Sur le fond, cela ne change rien. Mme CANEL.

Mme Françoise CANEL

Concernant le prix du terrain de la parcelle préemptée, il était de 0,60 euro/m². La parcelle que vous vendez est cédée à 0,60 euro/m², alors que les domaines l'estiment à 3 euros/m².

M. Guy LEFRAND

Oui, car il s'agit d'un échange.

Mme Françoise CANEL

Pour moi, il ne s'agit pas vraiment d'un échange.

M. Guy LEFRAND

Vous pouvez le nommer comme vous le souhaitez, mais en l'espèce, c'est un échange. Il est revendu un peu moins cher que le prix d'achat, en effet, car il y a un vrai potentiel économique. De plus, les terres que nous rendons à l'agriculteur sont de meilleure qualité que celles que nous récupérons. Ce sont les agriculteurs eux-mêmes qui le disent.

Il y a malheureusement eu beaucoup d'achats, les années précédentes, achetés largement au-dessus de leur valeur. Nous tentons de revendre tant bien que mal, en perdant le moins possible ; j'ai de très nombreux exemples à vous donner sur le sujet. En l'occurrence d'un échange de terres agricoles contre des terres économiques, afin de posséder ces dernières là où il y a un vrai potentiel aujourd'hui.

Je mets aux voix la délibération 22. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **CEDE** (moins deux voix contre et quatre abstentions) à Mme Mélanie CHOPIN les parcelles cadastrées ZE 115, ZE 56 et D 68 sur la commune de Gauville au prix de 0,55€/m² et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer les actes à intervenir.

Je mets aux voix la délibération 23.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** (moins quatre abstentions) l'acquisition auprès de Mme Georgette GUIDET, de la parcelle C183 à Gauville au prix de 0,60 €/m², avec prise en charge des frais de notaire afférents et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer les actes à intervenir.

24 - Convention 100 Chances 100 Emplois

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à Mme AUGER.

M. Stéphanie AUGER

Le 17 décembre 2012, sur le bassin d'Evreux, ce dispositif a été porté par la Maison de l'Emploi. Face à l'arrêt progressif des activités de la MD3E, le GEA a souhaité agir en faveur de ce dispositif en internalisant la compétence pour le portage de ce projet. Pour cette première année de portage, nous avons un accompagnement de l'Etat ; pour cela, il faut établir une convention ; nous vous demandons donc d'autoriser le Président à la signer.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention et les avenants éventuels à passer avec l'Etat, ainsi que les éventuels conventions et avenants à passer avec les différents partenaires du dispositif « 100 chances – 100 emplois » visant à mettre en relation les entreprises et les demandeurs d'emploi

25 - Déploiement de la fibre optique - Implantation d'un PM 1000 (shelter) sur le parking du GEA - Occupation de la parcelle AW58p - Convention d'occupation SFR / GEA

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à M. MABIRE.

M. Arnaud MABIRE

Merci ; il s'agit, dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire du Grand Evreux, d'autoriser le Président à signer la convention, et d'autoriser SFR à installer un « shelter », c'est-à-dire une armoire pouvant desservir jusqu'à 1.700 foyers.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. NOGAREDE.

M. Alain NOGAREDE

Je vois SFR ; cela me fait peur. Est-ce gratuit pour eux ?

M. Arnaud MABIRE

SFR paie une redevance, comme pour les autres « shelters » dans la ville d'Evreux. Le prix est dans la convention.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** l'implantation d'un shelter sur une partie de la parcelle de l'Hôtel d'agglomération du GEA cadastrée AW58 à Evreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention, avenant et tout document à intervenir dans le cadre de cette implantation qui permettra le déploiement de la fibre optique sur le quartier de la Madeleine

26 - Organisation de la Fête de la Science 2016 - Partenariat GEA / Maison de l'Enfant et des Découvertes / IUT d'Evreux – Subvention 2016

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à M. BIBES.

M. François BIBES

Il s'agit de l'organisation de la Fête de la Science ; c'est un partenariat entre le GEA, la Maison de l'Enfant et des Découvertes, et l'IUT d'Evreux. Il s'agit de manifestations nationales sous l'égide du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, dans le but de renforcer l'attrait des formations scientifiques et techniques auprès des jeunes. Ces manifestations mettent en avant le rôle des sciences et techniques dans les enjeux de la société. La délibération concerne 5 lieux : Evreux, Le Havre, Rouen, Caen et Elbeuf. Le GEA soutient le déploiement de cette manifestation, et y participe en tant qu'exposant. La Maison de l'Enfant sollicite une subvention de fonctionnement s'élevant à 9.000 euros pour cette manifestation. Compte tenu de la nouvelle configuration du village, la manifestation ne se tiendra plus dans le Jardin de l'Evêché, mais à l'Université, sous un chapiteau plus petit. Le GEA propose donc d'accorder une subvention de 7.000 euros.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 € à la Maison de l'Enfant et des Découvertes pour l'organisation de la Fête de la Science 2016 et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant légal à signer la convention afférente à l'octroi de la subvention, ainsi que tout avenant et document afférent

27 - Journée des Formations supérieures – Soutien du GEA – Partenariat Bassin Education Formation Evreux-Verneuil, Centre d'information et d'orientation - Subvention 2016 au Lycée Senghor

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à M. BIBES.

M. François BIBES

Il s'agit de la Journée des Formations supérieures, et du Bassin Education Formation. Elle est organisée au moins de novembre 2016, à destination des élèves de 1^{ère} et de Terminale des lycées publics et privés du Département. L'année dernière, nous avons accueilli 96% de ces élèves, et 120 diplômés avaient été présentés ; près de 4.000 élèves sont venus à cette manifestation, ce qui représente une centaine de classes. Depuis 2014, nous répondons à une demande forte en matière d'information sur les formations post-bac ; la journée est également ouverte aux lycées de Louviers. La subvention demandée est de 4.000 euros.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISER** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer les conventions afférentes à l'octroi d'une subvention d'un montant de 4 000 € au lycée Senghor, coordinateur du Bassin Education Formation Evreux Verneuil, pour l'organisation de l'édition 2016 de la journée des formations supérieures, ainsi que tout avenant et document liés à cette subvention

28 - Partenariat GEA/Université de Rouen 2015-2019 – Subvention 2016

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à M. BIBES.

M. François BIBES

Il s'agit d'un partenariat quinquennal entre le GEA et l'Université de Rouen. Celle-ci est présente sur notre territoire depuis une vingtaine d'années ; la Cité Universitaire, et l'Antenne Universitaire abritent celle-ci. De nombreux étudiants sont formés à l'Université, et environ 300 sont formés sur le site de l'antenne. Depuis 2014, l'Université est engagée dans un projet de restructuration et de rénovation, pour lequel les opérations sont inscrites au CPER 2015-2020. Afin de soutenir le développement de ce projet, le GEA a conclu un partenariat pluriannuel avec l'Université de Rouen, jusqu'en 2018. Nous avons un dispositif-socle : le GEA assure une subvention-socle à hauteur de 170.000 euros ; le dispositif complémentaire assure deux nouvelles mises à disposition d'agents du GEA à l'Université. Il s'agit d'un effort supplémentaire, à hauteur de 60.000 euros, pour ce partenariat. De ce fait, il est proposé de soutenir l'Université pour 2015 à hauteur de 170.000 euros pour la subvention-socle, et de 60.000 euros pour la subvention complémentaire. Il est entendu que ces 60.000 euros correspondent à la mise à disposition de deux personnes supplémentaires ; l'Université remboursera les quatre salaires concernés.

M. Guy LEFRAND

Merci M. NOGAREDE.

M. Alain NOGAREDE

Je soutiens l'Université ; mais mettre le doigt dans l'engrenage de la mise à disposition de personnels, c'est dangereux. Je crains que l'on nous demande de plus en plus de personnes. La mise à disposition de subventions et de personnels, c'est un risque énorme. Ces personnels des Universités ne sont pas à la charge de l'agglomération, mais à la charge de l'Etat. Soyons prudents.

M. Guy LEFRAND

Cette mise à disposition existe depuis des années. De plus, nous pourrions estimer que l'enseignement supérieur doit être assumé par l'Etat ; c'est votre position depuis des années. Il n'empêche que les budgets étant ce qu'ils sont, nous sommes forcés à participer à l'effort en la matière. Aussi, il s'agit d'une obligation pour nous de participer ; mais nous y trouvons notre compte, car cela nous permet d'avoir des étudiants. Dans l'absolu, vous avez raison, mais dans la pratique, cela nous permet d'avoir une université à Evreux. Il faut faire le choix de garder l'université, même si cela se ressent comme un chantage. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer les conventions afférentes à l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 230 000 € à l'Université de Rouen, au bénéfice du Campus universitaire ébroïcien, au titre de l'année 2016, ainsi que tout avenant et document liés à la dite subvention,*

29 - Office de Tourisme du Grand Evreux – Approbation des documents administratifs et financiers 2015

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à M. PRIEZ.

M. Rémi PRIEZ

Il s'agit de deux documents de l'Office de Tourisme et de Commerce. Le premier concerne le compte administratif. Vous avez au recto de la délibération les chiffres principaux ; je m'arrêterai surtout sur ceux après report. Sur les budgets de fonctionnement, nous avons un excédent de 29.369 euros, et de 49.958 euros sur la partie investissement, soit un total de 78.628. Vous avez tout en bas de la page des explications des baisses et des hausses sur les dépenses et les recettes.

Nous voyons une hausse de 20% sur les produits vendus en boutique et les animations, mais une baisse des coûts de personnel, en particulier à cause d'une personne qui a une maladie récurrente, ce qui entraîne une baisse du volume d'affaires. Nous avons également une augmentation des dépenses de fournitures et de fluides, tout cela lié à la mission commerce démarrée au début de l'année.

Sur le verso de la page, on parle du rapport d'activité 2015 ; j'espère que vous l'avez tous reçu. En ce qui concerne le tourisme, l'année 2014 était exceptionnelle, avec l'anniversaire du débarquement. Pour 2015, nous avons aussi une très bonne année, avec une augmentation des visiteurs. En ce qui concerne le grand Evreux, l'Office de Tourisme a évolué en Office de Tourisme et de Commerce. Vous avez des précisions sur nos promotions, nos activités d'accueil, de réception et de développement. Il faut signaler la mise en place de la taxe de séjour ; aujourd'hui, à fin mai, nous sommes à 32.000 euros de recettes par la taxe de séjour. Ce n'est pas négligeable, et nous espérons de bonnes rentrées de fonds d'ici à la fin de l'année. Nous avons quelques dépenses, notamment sur les charges de loyers, l'eau et l'électricité ; ceci est lié notamment à l'activité de commerce. J'en profite pour remercier Mme Stéphanie AUGER, la Vice-Présidente de l'Office ; elle gère cette fonction de commerce au sein de l'office.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le compte administratif 2015 et **PREND ACTE** du rapport d'activité 2015 de l'Office de tourisme et de commerce du Grand Evreux

30 - Etude de faisabilité « Parc de loisirs sur l'identité médiévale et viking Normande » - Demande de subventions

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à M. PRIEZ.

M. Rémi PRIEZ

Il s'agit de l'étude de faisabilité sur le Parc de loisirs sur l'identité médiévale et viking Normande. Ce projet constitue un véritable enjeu pour notre territoire, pour marquer notre identité normande. C'est un parc de loisirs ludique et culturel, qui a l'avantage d'avoir des retombées sociales très importantes. On constate, par toutes les études, que les retombées économiques sont de l'ordre d'un euro dépensé à l'extérieur, quand un euro est dépensé dans un parc. Quand un emploi est créé dans un parc, deux à trois emplois sont créés à l'extérieur, notamment dans les domaines de l'hôtellerie et de la restauration. Tout le monde connaît ce qui se passe en France, avec le Puy du Fou, Disneyland, Alésia, et j'en passe. Ce parc doit être la locomotive touristique du développement de notre territoire, et le GEA est placé à un carrefour important : Portes de Normandie, proximité de la Région parisienne, nous avons environ 15 millions de clients potentiels.

Nous avons un modèle économique particulier, car il faut associer des investisseurs à un exploitant. Les exploitants sont très peu nombreux en France ; et nous avons ici un partenariat public-privé, d'où l'importance d'avoir une étude qui tienne la route. Sans exploitant, nous ne pourrions rien faire. Le calendrier prévisionnel montre que le lancement de l'étude se fera en juillet 2016, avec un rendu en fin d'année. Le financement prévisionnel se ferait sur une base de 150.000 euros : 20.000 euros pour la Région, 60.000 euros pour l'Europe, et 70.000 euros pour le GEA. Le financement de l'Europe nous force à prendre une délibération positive pour le lancement de l'étude, puis à monter un dossier auprès des fonds européens, via la Vice-Présidence de la Région.

Il vous est demandé de valider le lancement de cette étude, et le plan de financement évoqué, ainsi qu'autoriser le Président à signer les conventions et subventions.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. NOGAREDE.

M. Alain NOGAREDE

Est-ce que c'est lié aux trois hectares que nous avons évoqués ?

M. Guy LEFRAND

Tout à fait.

M. Alain NOGAREDE

J'avais entendu parler d'un parc de 50 hectares.

M. Guy LEFRAND

Et là, nous avons 3 hectares de terrains vendus. M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Au départ, nous avons évoqué un ludo-parc situé à Navarre ; si les enchères se passent bien, vous allez récupérer cette zone. Cela signifie-t-il que nous allons avoir deux projets en simultané sur le GEA ?

M. Guy LEFRAND

Il n'y a pas de projet de ludo-parc à Navarre. C'est un projet d'espace réservé aux métiers des artisans d'art ; ce n'est pas la même chose. Je ne vois pas comment nous pourrions faire un ludo-parc sur les usines de Navarre, qui sont polluées.

M. Emmanuel CAMOIN

Est-ce que le projet dont vous venez de nous parler est toujours d'actualité ? Allons-nous mener deux projets qui sont semblables ? L'un concerne les vikings, l'autre les métiers artisanaux.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas du tout la même chose. Entre une cité sur les artisans d'art, et un parc d'attraction sur l'histoire de la Normandie, nous ne sommes pas sur les mêmes sujets. Mme LEMEILLEUR.

Mme Monica LEMEILLEUR

Il ne faut pas oublier le parc aquatique de Saint-Louis.

M. Guy LEFRAND

C'est vrai. J'avais oublié ce poisson d'avril. Mme HANNOTEUX.

Mme Maryvonne HANNOTEUX

Si j'ai bien compris, il serait installé derrière Baobab et l'hôpital.

M. Guy LEFRAND

Il serait installé entre Baobab et l'hôpital.

Mme Maryvonne HANNOTEUX

C'est donc proche de ça.

M. Guy LEFRAND

Oui.

Mme Maryvonne HANNOTEUX

Je n'avais pas compris. Il va y avoir notre fameux musée de l'OTAN par-là, et de l'autre côté, le musée normand.

M. Guy LEFRAND

Oui, il y a plusieurs projets. Merci. Je mets aux voix cette délibération.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** (moins deux abstentions) le lancement d'une étude de faisabilité d'un « Parc de loisirs sur l'identité médiévale et viking Normande », **VALIDE** le plan de financement prévisionnel de cette étude et **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions afférentes à ce dossier et à signer tout document afférent.

POSTES DE DEPENSES PREVISIONNELLES HT		POSTES DE RECETTES		
<i>Etude de faisabilité</i>	150 000 €	<i>Région (FRACIT)</i>	20 000 €	13%
		<i>Europe (FEDER)</i>	60 000 €	40%
		<i>Autofinancement</i>		
		<i>GEA</i>	70 000 €	47%
TOTAL :	150 000 €	TOTAL	150 000 €	####

31 - Cohésion sociale et territoriale - Village du Sport – Subvention à la ville d'Evreux

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à M. DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit du renouvellement de la subvention au bénéfice du Village du Sport, qui se déroule comme tous les ans du samedi 16 juillet au dimanche 7 août, avec une ouverture aux personnes en situation de handicap. Pour information, sur l'exercice 2015, nous avons eu plus de 19.000 visiteurs, 2.000 enfants pour les centres de loisirs, et 17.000 accueils l'après-midi. Il est vous demandé d'accorder une subvention à la ville d'Evreux, pour participer à cette manifestation, de 14.550 euros.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération.

Je vous remercie : la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 14 550 € à la Ville d'Evreux pour l'organisation du Village du Sport et de la Jeunesse et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

32 - Cohésion sociale et territoriale - Association sportive du collège Jean Jaurès – Subvention

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à M. DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit d'une subvention pour l'association sportive du collège Jean Jaurès, qui souhaite participer aux championnats de France en UNSS. Elle a été qualifiée en finale, ce qui a entraîné des dépenses supplémentaires non prévues. Il vous est demandé de leur octroyer une subvention de 500 euros pour pallier ce manque.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 500 € à l'association sportive du collège Jean Jaurès pour sa participation aux finales du Championnat de France UNSS de Gymnastique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

34 - Embellissement d'ouvrages de distribution publique d'électricité - Convention partenariale pluriannuelle GEA/ERDF

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à M. DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit du renouvellement d'une convention partenariale entre le GEA et ERDF, avec une évolution concernant la dotation qui passe de 3.000 à 4.000 euros. Le nombre de postes passe à 10 pour l'exercice 2016-2018, sachant que 6 d'entre eux seront sur la ville d'Evreux, compte tenu du nombre d'équipements implantés sur notre territoire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à passer avec ERDF et les communes intéressées pour l'embellissement d'ouvrages de distribution publique d'électricité et les avenants éventuels à intervenir (à concurrence de 10 opérations/an) ; ERDF participe à hauteur de 400 €/opération pour l'achat de matériel et peinture

35 - Bus pour l'Emploi et la Création – Remisage et entretien - Convention partenariale pluriannuelle TRANSURBAIN

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à M. DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Le nom du Bus pour l'Emploi et la Création est encore temporaire ; nous avons une convention entre TRANSURBAIN et le GEA concernant la remise d'un bus, pour l'aménager en trois espaces d'accueil, avec un pour l'entretien individuel, et un espace collectif. Il s'agit d'un service mobile ; vous connaissez la politique ambitieuse de notre équipe et de notre Président. Le bus est un outil mobile, initié il y a 1 an et demi, et il devrait être mis en service pour la rentrée 2016.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie. Mes chers collègues, je sens une certaine fatigue parmi vous. Nous avons déjà vu 35 dossiers ; il en reste 53. Comme c'est la fin du semestre, vous aurez, pour fêter les vacances, un repas spécial qui vous attend.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention pluriannuelle 2016-2017 à passer avec Trans Urbain, y compris les éventuels avenants, pour le remisage et l'entretien du Bus pour l'Emploi et la Création

36 - PRU Madeleine – SAIEM AGIRE - Commune d'Evreux – Immeuble Tour Aulne - Acquisition - réhabilitation 44 logements collectifs - Création 4 logements PMR - Emprunt de 3 491 707,00 € - Garantie communautaire 50%

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

Bonsoir. Il s'agit du projet de réhabilitation de la Tour Aulne, qui appartient à la SAIEM AGIRE. Nous devons apporter la garantie du GEA ; la loi impose au bailleur le vote formel de l'ensemble des propriétaires, et la quasi-unanimité a répondu favorablement. Je vous invite à en faire de même.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** (M. Bourrellier ne prend pas part au vote) sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 3 491 707 € souscrit par la SAIEM AGIRE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'opération d'acquisition réhabilitation de 44 logements de la tour Aulne sis 9 rue de Rugby à Evreux

37 - PRU Madeleine – SAIEM AGIRE - Commune d'Evreux - Programme Chemin de Huest 2 Construction de 13 logements individuels PLUS - Emprunt de 1 958 340,00 € - Garantie communautaire 50 %

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

Le même bailleur, SAIEM AGIRE, propose la construction de 13 logements sociaux supplémentaires dans le quartier de Nétreville ; une garantie communautaire est demandée.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** (M. Bourrellier ne prend pas part au vote) sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 958 340 € souscrit par la SAIEM AGIRE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'opération de construction de 13 logements individuels PLUS sur le programme Chemin de Huest 2, sis Rue Olympe de Gouges à Evreux

38 - PRU Madeleine et droit Commun – SECOMILE - Programme Ilot Pannette – Rue de Pannette - Acquisition en VEFA de 24 logements - 15 PLUS ANRU et 9 PLAI - Emprunt de 2 511 617,00 € - Garantie communautaire 50%

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

Nous sommes sur le site de Pannette, où le chantier a déjà démarré. Il s'agit de la garantie communautaire auprès du bailleur social SECOMILE.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 511 617,00 € souscrit par la SECOMILE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction d'un parc social public, composé de 24 logements collectifs, rue de Pannette à EVREUX (27 000)

39 - Droit Commun – SECOMILE - Commune d'Evreux - 9 Rue Borville Dupuis - Acquisition en VEFA 19 logements collectifs PLUS et PLAI - Emprunt de 2 139 429,00 € - Garantie communautaire 50%

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

Au 9, rue Borville Dupuis, à Evreux, il s'agit d'une garantie communautaire auprès de la SECOMILE, pour 19 logements collectifs.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 139 429,00 € souscrit par la SECOMILE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction d'un parc social public, composé de 19 logements collectifs 9 rue Borville Dupuis à EVREUX (27 000)

40 - Eure habitat – Commune de Gravigny – La Friche Patey – Le Clos des Bruyères 2 – Construction de 54 logements locatifs sociaux – 11 individuels PLUS ANRU – Emprunts de 1 177 000 € - Garanties communautaires à 50%

41 - Eure habitat – Commune de Gravigny – La Friche Patey – Le Clos des Bruyères 2 – Construction de 54 logements locatifs sociaux – 18 collectifs PLUS ANRU – Emprunts de 1 610 400 € - Garanties communautaires à 50%

42 - Eure habitat – Commune de Gravigny – La Friche Patey – Le Clos des Bruyères 2 – Construction de 54 logements locatifs sociaux – 25 individuels PLUS CD ANRU – Emprunts de 2 821 600 € - Garanties communautaires à 50%

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

Il s'agit d'une garantie communautaire pour trois projets pour la Commune de Gravigny, et la Friche Patey ; la première concerne 11 logements individuels. La seconde concerne le même site, mais pour 18 logements collectifs. Enfin, la troisième concerne 25 logements individuels en catégorie PLUS.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Vous nous demandez une garantie d'emprunt pour la société ; j'aimerais savoir, car c'est une obligation légale des OPH d'informer les Conseillers communautaires, quelle est la situation économique d'Eure Habitat, les solutions apportées, et la durée de meilleur retour à bonne fortune que vous avez prévues sur ce dossier. Si vous ne me donnez pas ces informations, il va m'être difficile de cautionner un emprunt pour Eure Habitat.

M. Guy LEFRAND

Merci ; nous aurons l'occasion d'avoir un débat sur les qualités de nos bailleurs respectifs. Dans le cadre de ces projets, nous sommes dans la suite d'un engagement pris par nos prédécesseurs, que nous assumons. Aujourd'hui, je fais confiance à la Présidente d'Eure Habitat pour remettre en l'état un bâtiment qui a été bien abîmé ces dernières années. Nous nous sommes interrogés en bureau communautaire, et nous avons obtenu assez de sécurités et de certitudes pour vous proposer ce dossier.

M. Emmanuel CAMOIN

Pardon, mais je ne peux me contenter des informations que j'ai dans la presse. Les personnes qui votent dans cette enceinte doivent être informés ; le minimum serait d'avoir une information directe de la part de la société.

M. Guy LEFRAND

Faites comme moi : interrogez Eure Habitat : nous avons reçu la Direction de cette société, et nous avons longuement échangé en bureau communautaire. Nous avons obtenu des sécurités suffisantes ; si vous demandez un rendez-vous à Eure Habitat, vous l'aurez, et la Présidente sera ravie de vous recevoir.

Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** (moins une voix contre) sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1.177.000 euros souscrit par Eure habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer la construction de 11 logements individuels rue de la Friche Patey à GRAVIGNY.

Je mets aux voix la délibération 41.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** (moins une voix contre) sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1.610.400 euros souscrit par Eure habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer la construction de 18 logements collectifs rue de la Friche Patey à GRAVIGNY.

Je mets aux voix la délibération 42.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** (moins une voix contre) sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2.821.600 euros souscrit par Eure habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer la construction de 25 logements individuels rue de la Friche Patey à GRAVIGNY.

43 - Animations précarité énergétique 2016 - Convention de partenariat GEA / SOLIHA

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit de la reconduction d'un partenariat que nous avons avec SOLIHA. Il a été contracté l'année dernière, et vise à favoriser la maîtrise de la consommation d'énergie pour un certain nombre d'habitants, principalement sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Cette action se décline sous différentes formes : une journée de formation auprès des travailleurs sociaux, des ateliers collectifs auprès des locataires, et des diagnostics sociaux individuels, avec des visites à domicile, le tout étant de sensibiliser les locataires à une juste consommation énergétique.

Concrètement, il vous est demandé de renouveler ce partenariat, d'autoriser le GEA à verser une subvention de fonctionnement de 30.000 euros à SOLIHA, car SOLIHA est chargé de l'animation que je viens de rappeler, et d'autoriser le Président à signer les conventions dans le cadre de cette opération.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme LESEIGNEUR ne prendra pas part au vote. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** (Mme Leseigneur ne prend pas part au vote) la mise en œuvre d'un partenariat avec SOLIHA Seine Normandie pour la mise en œuvre d'animations précarité énergétique à destination des publics fragiles territorialisés dans les quartiers prioritaires et des propriétaires privés, en complément du Programme d'Intérêt Général Energie et Habitat indigne du GEA, **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de **30 000 €** à SOLIHA Seine Normandie au titre de l'année 2016, mais dont le solde sera versé en 2017 à réception du bilan de la mission et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions ou tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération, y compris les éventuels avenants

44 - Electromobilité – Déploiement de bornes de recharge électriques - Partenariat avec le Syndicat d'Electricité et du Gaz de l'Eure

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Vous savez que le SIEGE est compétent en matière de bornes de recharge électriques ; il a sollicité l'ensemble des EPCI du Département pour faire un schéma, dans lequel 130 bornes seront posées. Il y en a une quinzaine sur le territoire du GEA. C'est un beau projet, qui est financé en totalité (1,5 millions d'euros), pour moitié par l'ADEME, l'Etat, pour 20% par la Région, et pour 30% par le SIEGE, de sorte que pour le GEA, ce projet ne coûte rien. On fait la proposition à EPCI de reprendre la maintenance au-delà des deux ans, qui était la durée initiale. Il vous est demandé de valider ce partenariat pour le déploiement des bornes.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention à passer avec le SIEGE et les communes concernées par le déploiement de bornes de recharge électriques et tout avenant éventuel à intervenir, le SIEGE assurant l'investissement et la maintenance des installations jusque fin 2018

45 - Commune d'AVIRON - Rue du Bourq - Extension du réseau d'assainissement collectif et aménagement de voirie - Projet urbain partenarial

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Les trois dossiers concernent des conventions de projet urbain partenarial. Le PUP est un dispositif intéressant, qui permet à la collectivité de faire payer à un aménageur des équipements publics, que l'opération qu'il projette rend nécessaire. Ces équipements concernent en général l'assainissement et l'eau potable, ou l'électricité. Ce dispositif est signé entre l'aménageur et la collectivité qui dispose de la compétence en matière d'urbanisme, donc désormais entre le GEA et l'aménageur. En l'occurrence, pour la commune d'Aviron, le dossier concerne un lotissement de quatre lots à bâtir ; nous prévoyons de faire payer à l'aménageur des dépenses en matière d'électricité et de téléphone, un assainissement collectif, et des aménagements de voirie.

Evidemment, le GEA va encaisser l'ensemble de ces dépenses, et il ne va conserver ces dépenses qu'à hauteur des équipements qu'il réalise lui-même : l'assainissement collectif et la voirie. En revanche, une convention financière est signée avec la commune, qui permet au GEA de lui reverser le montant des équipements de réseaux électriques. Au final, le GEA encaissera 55.406,15 euros, et conservera 30.708,17 euros ; il reversera le surplus à la commune, qui réalisera les opérations sur son réseau électrique.

M. Guy LEFRAND

Merci. Vous avez une délibération corrigée sur table. M. BIBES.

M. François BIBES

Il faut savoir que le constructeur, en contrepartie, ne paie pas la taxe d'aménagement pour sa part communale ; par contre, il paie la part Départementale.

M. Guy LEFRAND

Tout à fait. M. JAMES.

M. Jean-Claude JAMES

Ce n'est pas le constructeur qui paie, mais celui qui achète le terrain, le pétitionnaire.

M. Guy LEFRAND

Merci pour ces précisions. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la réalisation des travaux d'extension de l'assainissement collectif nécessaires pour desservir le projet de Madame HERNANDO à Aviron (lotissement de 4 lots), pour un montant estimé de 10 465,58 € HT, à réaliser avant fin décembre 2017 ; **DECIDE** la réalisation des travaux d'aménagement de voirie pour desservir le projet de Madame HERNANDO, pour un montant estimé à 30 708,17 € HT, à réaliser avant fin décembre 2017 ; **DECIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux par Madame HERNANDO à hauteur de 100% du montant des travaux d'aménagement engagé par la commune d'Aviron et le GEA, soit 55 406,15 € ; **VALIDE** la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement établie à 5 ans ; **APPROUVE** le Projet Urbain Partenarial entre Madame HERNANDO et le Grand Evreux Agglomération et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de Projet Urbain Partenarial à passer avec Madame HERNANDO et la convention financière avec la commune d'Aviron, y compris les éventuels avenants, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération

46 - Commune de CAUGE - Extension du réseau d'eau potable rue des Mareux - Projet urbain partenarial

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

C'est un dossier similaire, avec une précision : les équipements publics réalisés sur ce lotissement de quatre lots ont vocation à bénéficier à d'autres pétitionnaires, de sorte que nous ne faisons pas supporter au propriétaire la totalité des travaux, mais 67%. Sinon, le mécanisme est le même, avec cette exonération de la taxe d'aménagement prévue sur une durée de 3 années, à compter de l'accord sur le projet. Vous avez les chiffres dans la délibération.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la réalisation des travaux d'extension de l'eau potable pour desservir le projet de la SCI DE CAUGE (lotissement de 4 lots à Caugé), pour un montant estimé de 15 953,12 € HT, à réaliser avant fin décembre 2017 ; **DECIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux d'extension du réseau d'eau potable par la SCI DE CAUGE à hauteur de 67% du montant HT des travaux, soit 10 688,51 € ; **DECIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux d'électricité par la SCI DE CAUGE à hauteur de 60% du montant HT des travaux, soit 13 500 € ; **VALIDE** la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement, établie à 3 ans ;

APPROUVE le Projet Urbain Partenarial entre la SCI DE CAUGE et le Grand Evreux Agglomération et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de Projet Urbain Partenarial avec la SCI DE CAUGE et la convention financière avec la commune de Caugé, y compris les éventuels avenants, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération

47 - Commune de GUICHAINVILLE - Extension du réseau d'assainissement collectif - Projet urbain partenarial

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Le dossier est identique.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la réalisation des travaux d'extension de l'assainissement collectif pour desservir le projet de la SCI EVILL (lotissement de 4 lots à Guichainville), pour un montant estimé de 13 059,23 € HT, à réaliser avant fin décembre 2017 ; **DECIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux par la SCI EVILL à hauteur de 100% du montant des travaux HT, soit 13 059,23 € ; **VALIDE** la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement, établie à 5 ans ; **APPROUVE** le Projet Urbain Partenarial entre la SCI EVILL et le Grand Evreux Agglomération et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de Projet Urbain Partenarial avec la SCI EVILL et la convention financière avec la commune de Guichainville, y compris les éventuels avenants, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération

48 - Commune du Val David - Lotissement SCCV LE CLOS SERGENT - Convention de rétrocession préalable

M. Guy LEFRAND

Je cède la parole à M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit d'une convention préalable à la rétrocession, signée entre le GEA, la Commune du Val David, et l'aménageur, qui permet au GEA de surveiller l'élaboration des travaux, leur qualité, et qui permet à la fin de l'opération de rétrocéder à la commune les équipements.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCEPTE** la reprise par le Grand Evreux Agglomération, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement SCCV LE CLOS SERGENT (rue du Clos Martin au Val David, référence PA 27 668 16 F 0001), relevant de sa compétence et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite de rétrocession préalable à intervenir entre le Grand Evreux Agglomération, la commune du Val David et la SCCV LE CLOS SERGENT ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir

49 - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Mesnil-Fuguet - Débat sur le Projet d'Aménagement et de développement Durable

M. Guy LEFRAND

Ce dossier est intéressant pour ceux qui s'interrogent sur le PLUI ; il s'agit d'une économie de 11.220 euros sur Mesnil-Fuguet. Je cède la parole à M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Je présente cette délibération avec Mme VIRLOUVET de la commune.

Je rappelle que le transfert de la compétence PLU vers l'intercommunalité s'est déroulé au mois de décembre dernier ; la loi prévoit la possibilité, pour le GEA, de reprendre les procédures entamées par les communes. C'est le cas ici : le Mesnil-Fuguet disposait d'un plan d'occupation des sols depuis 1985, et avait décidé fin 2014 de se lancer dans l'élaboration d'un PLU. Les premières phases de ce PLU ont été réalisées ; l'écriture du plan d'aménagement durable a aussi été faite. La loi prévoit que nous devons avoir un débat à ce sujet, non pas au sein du Conseil municipal, même si il a eu lieu de fait, mais auprès du GEA. C'est une pièce obligatoire, qui signe les obligations de la commune concernant un certain nombre d'aménagements et d'urbanisme. Ce PADD doit faire l'objet d'un débat aujourd'hui. Je souligne que nous faisons confiance à la commune qui, sur son territoire, a essayé de juger quels sont ses intérêts ; l'autre conséquence de la reprise de compétences, c'est le fait que sur le plan administratif et financier, c'est désormais le GEA qui règle l'ensemble des dépenses, et qui fait économiser à la commune la suite et fin de cette procédure.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je cède la parole à Mme VIRLOUVET.

Mme Anne-Marie VIRLOUVET

Je voudrais vous présenter notre PADD en quatre axes.

Nous avons pensé à la politique de l'habitat, car il faut enrayer le déclin démographique de notre commune. Nous avons pensé à un renouvellement d'un parc de logements. Nous avons aujourd'hui 190 habitants ; d'ici 2025, nous comptons les garder, en prévoyant 10 logements, et en rééquilibrant l'organisation du territoire, car notre commune est principalement constituée de deux bourgs. Le premier s'est peu développé, contrairement au second, Binou, si bien que nous espérons réorganiser et rééquilibrer les choses, en favorisant davantage le premier. Nous allons tenter de préserver les espaces agricoles naturels, importants dans notre commune, et densifier les espaces déjà urbanisés. Nous allons également développer de petits équipements, pour favoriser le lien social entre les habitants.

Le second axe est la conservation d'une identité de bourg, en protégeant le patrimoine peu important : la mairie, ou l'église isolée au milieu des champs. Je pense que vous la connaissez. Nous voulons aussi conserver quelques traits architecturaux des constructions anciennes.

Le troisième axe est la préservation de l'environnement : il s'agit de conserver les espaces agricoles et naturels, et les espaces verts existant à l'intérieur des espaces bâtis, ainsi que la trame verte et bleue. Nous pensons à une autre utilisation de la voiture, quoique ce soit difficile dans une commune comme la nôtre, où il n'y a pas d'école ni de commerce. Nous allons songer à d'autres pratiques, par l'entretien des chemins, et peut-être une bande cyclable via la Départementale D543, une meilleure gestion de la circulation avec deux plateaux ralentisseurs (un dans le bourg, un à Mesnil) et un élargissement de l'entrée dans le hameau de Binou. Nous souhaitons mieux gérer le stationnement, avec un nouveau parking près de l'église, afin de simplifier le stationnement lors des cérémonies.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est très important, car c'est l'un des premiers travaux en PLUI que nous faisons ainsi : la commune établit son plan et le présente à l'agglomération, et l'agglomération paie. Aussi, votre commune économise 11.000 euros. Avez-vous des questions ? M. JAMES.

M. Jean-Claude JAMES

Sur la répartition de la construction des logements sociaux dans l'agglomération, je lis dans cette délibération la non-obligation de créer de tels logements. Est-ce acceptable au niveau de l'agglomération ?

Mme Anne-Marie VIRLOUVET

J'ai mal entendu la question.

M. Guy LEFRAND

M. JAMES s'inquiète de la non-obligation de créer des logements sociaux ; il souhaite savoir si c'est une norme ou non au sein de l'agglomération.

Encore une fois, nous parlons de la commune du Mesnil-Fuguet. L'idée est de respecter les choix des habitants. De plus, créer des logements sociaux dans des toutes petites communes où il n'y a pas de commerces ni d'aménagements, c'est dangereux à mon sens. On recrée alors de la précarité. Il est possible de créer des logements sociaux dans les bourgs, mais c'est plus compliqué dans les toutes petites communes. Devons-nous respecter le choix des élus locaux ? M. BROCHOT.

M. Bernard BROCHOT

J'aimerais amener une réflexion sur les PLU et PLUI en milieu rural. Je vois que le Mesnil-Fuguet y croit beaucoup, et tant mieux. Je voudrais tout de même me demander si toutes ces dépenses de PLU sont bien utiles. J'entends que l'on veuille préserver le milieu agricole et créer des logements sociaux. Mais si l'on n'a personne dans son village, il est inutile de faire des logements. A quoi sert tout cela, s'il n'y a pas de vendeur ? Si les quelques agriculteurs qui détiennent l'intégralité du village ont décidé de ne pas vous vendre un m², vous ne l'aurez pas. Cela fait 10 ou 12 ans que je n'ai pas signé un permis de construire. Aujourd'hui, une zone que j'avais classée en zone AU, par le biais des héritages et des montages, a été rachetée par un agriculteur. Je ne pourrai pas y construire ; le droit de préemption ne nous donne pas tout.

M. Guy LEFRAND

M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

De toutes manières, il faut se rappeler que le transfert du PLU à l'agglomération était de plein droit à compter de mars 2017 ; nous n'avons fait qu'anticiper pour certaines communes, afin d'éviter la caducité. Ce n'est pas le document d'urbanisme qui garantit la construction, en effet, car les propriétaires ne sont pas dépossédés de leur propriété ; en revanche, il est vrai que c'est un outil indispensable d'aménagement. Il faut l'avoir en tête, et les principes qu'il comprend doivent être retrouvés dans notre PLUI (préservation des végétaux et des paysages, restauration du foncier bâti, etc.). Mais cela ne force pas les propriétaires à vendre leurs biens. Ton cas est plutôt rare, Bernard, car la valeur des zones placées en zone AU est multipliée par 10 en général, comme à Saint-Germain des Angles.

M. Guy LEFRAND

M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

Sous réserve de l'adoption interne du PLH, car nous sommes encore dans le cadre de l'élaboration, je vous indique que rien n'est construit encore dans notre stratégie d'habitat pour les années qui viennent. Mais dans les différents ateliers que j'ai pu mener avec vous, des orientations rejoignent celles du Président. Il s'agit de trouver un point d'équilibre entre la libre administration des communes de la part de chacun d'entre vous, et nous présenteront cela en Conseil communautaire ; de plus, il s'agit de garder une offre de logement social répartie équitablement. Pour autant, on ne peut pas imposer un tel nombre de logements sociaux, quelle que soit leur typologie, dans certaines communes, dès lors que ces dernières ne possèdent pas de commerces ou d'écoles. Il y a une réalité de terrain qui s'impose, et nous devons construire un équilibre avec elle.

M. Guy LEFRAND

Merci ; Mme LESEIGNEUR.

Mme Diane LESEIGNEUR

Si vous voulez discuter de ces sujets, vous êtes invités à vous inscrire au Forum de l'Habitat et du Logement, qui se tiendra demain au Département.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous prenons acte de la tenue du débat sur le PADD du Mesnil-Fuguet ; il est inutile de voter.

Le Conseil communautaire :

*☞ **PREND ACTE** de la tenue en son sein du Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune du Mesnil-Fuguet, conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme*

50 - Création de la ZAC du Vallot à Arnières sur Iton – Définition des objectifs de la ZAC – Définition des modalités de concertation préalable avec la population

M. Guy LEFRAND

M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Le dossier concerne le site du Vallot à Arnières sur Iton. C'est un projet d'aménagement à vocation d'habitat ; il a été re-calibré, puisque nous avons maintenant une surface de 6,8 hectares à aménager en 105 logements. Il nous apparaît que la Zone d'Aménagement Concertée pourrait être adaptée à ce site. Cette procédure comporte trois étapes : une première réservée aux études préalables, et de concertation ; nous y sommes encore. Il vous est demandé de terminer cette première étape, avec les études préalables ; elle vise à définir les objectifs poursuivis, et des modalités de concertation avec le public. Vous avez le détail dans cette délibération. Il vous est demandé d'approuver ces modalités et ces objectifs.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ANNULE** la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 30 septembre 2010, **APPROUVE** les objectifs poursuivis par la création de la ZAC du Vallot sur la commune d'Arnières sur Iton, selon les propositions suivantes :

- conforter et développer une diversité d'offre de logements répondant aux besoins de la commune et du Grand Evreux Agglomération ;
- développer une opération de qualité tenant compte des caractéristiques paysagères du site ;
- assurer l'accroche de l'opération au centre-bourg.

et APPROUVE les modalités de concertation suivantes :

- parution d'un article dans le magazine d'information du Grand Evreux Agglomération ;
- mise à disposition en la mairie d'Arnières-sur-Iton, ainsi qu'au siège du Grand Evreux Agglomération d'un dossier des études et des pièces du dossier ;
- mise à disposition en la mairie d'Arnières-sur-Iton, ainsi qu'au siège du Grand Evreux Agglomération d'un registre destiné à recueillir les observations du public ;
- publication d'informations sur le site internet du Grand Evreux Agglomération ;
- présentation du projet d'aménagement lors d'une réunion publique en la commune d'Arnières-sur-Iton aux fins de recueillir les avis des habitants.

51 - Création de la ZAC de la Cité Lafayette à Evreux – Définition des objectifs de la ZAC – Définition des modalités de concertation préalable avec la population

M. Guy LEFRAND

M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit exactement du même dossier ; pour la Cité Lafayette, il est pressenti d'utiliser cette procédure de ZAC pour réaliser ces projets. Il nous est proposé d'approuver les objectifs poursuivis sur cette zone, et les modalités de concertation.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les objectifs poursuivis par la création de la ZAC de la Cité Lafayette à Evreux, selon les propositions suivantes :

- l'opération d'aménagement devra permettre de développer et de conforter l'offre de logements présents sur la commune d'Evreux, en assurant une densification maîtrisée ;
- elle devra également permettre de participer à l'attractivité du territoire en développant l'économie liée au tourisme ;

- elle s'inscrit dans une démarche de valorisation des qualités paysagères et patrimoniales remarquables du site ;
 - elle devra permettre de proposer des solutions d'accessibilité adaptées au site et à son contexte élargi pour l'ensemble des modes de déplacement.
- et **APPROUVE** les modalités de concertation suivantes :
- parution d'un article dans le magazine d'information du Grand Evreux Agglomération
 - mise à disposition en la mairie d'Evreux, ainsi qu'au siège du Grand Evreux Agglomération d'un dossier des études et des pièces du dossier ;
 - mise à disposition en la mairie d'Evreux, ainsi qu'au siège du Grand Evreux Agglomération d'un registre destiné à recueillir les observations du public ;
 - publication d'informations sur le site internet du Grand Evreux Agglomération ;
 - restitution des études préalables du projet d'aménagement lors d'une réunion publique afin de recueillir les avis de la population.

52 - Transports urbains - Contrat de Délégation de Service public - Avenant 8

M. Guy LEFRAND

Mme DURANTON.

Mme Nicole DURANTON

Il s'agit d'une régularisation au contrat de la DSP, avec la suppression des frais de dossier de 10 euros pour les personnes sans ressources, l'introduction d'un nouvel élément de prix dans la redevance d'utilisation des véhicules, la modification de l'indice de l'indexation de la DSP, et la mise à jour du plan pluriannuel d'investissement.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **VALIDE** le nouveau programme pluriannuel d'investissement du GEA et de Trans Urbain (remplacement d'un véhicule de service volé et possibilité de remplacer les bus au-delà de 15 ans pour tenir compte de l'état du véhicule), **MODIFIE** l'indice d'indexation de la contribution financière forfaitaire de la DSP : remplacement de l'indice INSEE 641310 par l'indice INSEE 1764283, **CRÉE** une nouvelle ligne de prix pour les midibus applicable dans le cadre de la redevance (à savoir 17 000 € HT), **SUPPRIME** les frais de dossier de 10 € pour les personnes sans ressources bénéficiant d'un titre annuel gratuit et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°8 à passer au contrat de Délégation de Service Public et tout acte se rapportant à la mise en œuvre de cette opération.

53 - Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée des transports (Ad AP transport)

M. Guy LEFRAND

Mme DURANTON.

Mme Nicole DURANTON

L'agenda d'accessibilité programmée des transports est un document obligatoire de programmation portant sur l'accessibilité du réseau Transurbain et de Taxibus. Il comprend la liste des arrêts de transport à aménager en priorité dans un délai de trois ans, à compter du dépôt en Préfecture du dossier qui sera fait le 27 septembre 2016. 66 arrêts sont à mettre en accessibilité sur trois ans pour le réseau urbain ; le coût sera de 16.903 euros par quai, et l'estimation financière est donc de 1.115.640 euros sur trois ans, soit 371.880 euros par an. La programmation des arrêts n'a pas encore été définie ; cela sera fait en concertation avec les associations des usagers à mobilité réduite, et les maires des communes concernées par Taxibus et desservies par Transurbain, en coordination avec la vérification des travaux de voies.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** l'agenda d'accessibilité programmée des transports (Ad Ap transports) et **AUTORISE** Monsieur le Président du Grand Evreux Agglomération à signer tout acte et tout avenant à ce document, toute convention relative à la mise en œuvre des travaux de mise en accessibilité ; les critères prioritaires de mise en conformité des arrêts sont les suivants :

- arrêt situé sur une ligne structurante (T1 et T2),
- arrêt desservi par deux lignes de transport,
- arrêt constituant un pôle d'échange
- arrêt à proximité d'un pôle générateur de déplacement ou d'une structure d'accueil pour personnes handicapées ou âgées
- et un arrêt accessible/commune

ce sont ainsi 66 arrêts qui seront mis aux normes d'accessibilité sur 3 ans, pour un coût total estimé à 1 115 640 € TTC.

54 - Amélioration de la desserte de la commune d'Aviron - Bilan d'expérimentation – Proposition de pérennisation de la desserte

M. Guy LEFRAND

Mme DURANTON.

Mme Nicole DURANTON

C'est l'amélioration de la desserte d'Aviron ; ce bilan d'expérimentation se termine fin juin, et nous vous proposons de pérenniser la desserte. L'expérimentation a été lancée en février 2014 ; elle a connu beaucoup d'évolutions. Nous avons constaté, sur la ligne 7, 2.490 fréquentations en 19 mois ; sur la ligne T2, 2.731 fréquentations en 7 mois. A compter du second semestre 2016, il y aura les travaux de la côte Henri-Monduit, qui provoqueront des perturbations importantes ; nous ferons alors cesser l'expérimentation, le 4 juillet, et nous remettrons en place des Taxibus.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE DE PERENNISER** la desserte en bus d'Aviron sur le périmètre technique actuel, **ACTE** l'absence de desserte de la commune en bus durant les travaux de la côte Henri Monduit et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à passer au contrat de Délégation de Service Public et tout acte se rapportant à la mise en œuvre de cette opération.

55 - Adaptation du réseau de bus dans le cadre des travaux de la côte Henri Monduit

M. Guy LEFRAND

Mme DURANTON.

Mme Nicole DURANTON

Il s'agit des travaux de la côte Henri-Monduit ; les travaux vont perturber certaines lignes. Saint-Michel et le plateau sont desservis par les lignes T2 et T6 ; dans le cadre des travaux, les dessertes des deux lignes seront supprimées, et remplacées par une desserte adaptée, nommée T26. Elle ne desservira pas tous les arrêts de Saint-Michel, ni Aviron, comme je vous le disais dans la précédente délibération.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACTE** la modification des lignes T2 et T6 dans le cadre des travaux de la côte Henri Monduit qui débiteront le 4 juillet à Evreux, **DECIDE** la création de la ligne T26 dans le cadre de ces travaux, assurant une desserte St Michel/centre-ville/gare et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer un avenant au contrat de Délégation de Service Public et tout acte se rapportant à la mise en œuvre de cette opération.

56 - BAC ITON – Animation - Convention de partenariat GEA / CCPC - Contrat d'animation GEA / Agence de l'eau Seine-Normandie

M. Guy LEFRAND

M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit d'une convention de partenariat, suite au retrait du syndicat d'eau potable du sud de l'Eure, et du recrutement d'un animateur agricole à la CCPC. Les clés de répartition sont à revoir ; il est proposé que la clé soit la suivante : 60% pour le GEA et 40% pour Conches, jusqu'au 17 août 2015. Après le recrutement, la clé passera à 70% pour le GEA, et 30 pour Conches. Le tout est subventionné à 80% par l'agence de l'eau.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **SOLLICITE** les subventions auxquelles le GEA peut prétendre auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le contrat d'animation du BAC ITON (protection de la ressource en eau sur les Bassins d'Alimentation des Captages), **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention relative à l'animation 2015-2017 pour la protection de la ressource en eau potable sur les Bassins d'Alimentation de Captages de l'Iton (BAC Iton), à passer avec la Communauté de Communes du Pays de Conches et tout avenant éventuel à intervenir et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat d'animation 2015-2017 à passer avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et tout avenant éventuel à intervenir

57 - Mise en œuvre d'animations communes sur les Aires d'Alimentation de Captages du Sud de l'Eure - Convention de partenariat

M. Guy LEFRAND

M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre d'animations communes pour les aires de Captages avec la CCPC, et le syndicat d'eau. Il s'agit de quatre animations ; le coût est de 710 euros prévus au budget pour le GEA.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** de participer aux animations communes qui seront mises en œuvre auprès des agriculteurs sur les Aires d'Alimentation de Captages du Sud de l'Eure avec les cinq collectivités suivantes : le Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement du Sud de l'Eure (SEPASE) et la Communauté de Commune du Pays de Conches (CCPC), le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Paquetterie (SEAP) et le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE), le coût pour le GEA étant arrêté à 710 € et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention 2016 de mise en œuvre d'animations communes sur les aires d'alimentation de captages ainsi que d'éventuel avenants ou pièces complémentaires.

58 - Mise en place d'essais sur parcelles agricoles en intercultures courtes - Convention de partenariat GEA / Chambre d'Agriculture et collectivités voisines.

M. Guy LEFRAND

M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Il est proposé de couvrir les sols d'une interculture entre les récoltes de juillet et les semis d'octobre. La Chambre d'Agriculture a le rôle de suivi et d'analyse. Le coût de l'action est évalué à un plafond de 3.000 euros.

L'Agence de l'eau couvre à 70% les coûts ; le coût journalier est de 580 euros, sachant que pour un technicien, c'est 600 euros. La Chambre d'Agriculture prend en charge 10% des coûts.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** de participer à la mise en place d'essais sur parcelles agricoles en intercultures courtes via la convention de partenariat à passer avec la Chambre d'Agriculture et collectivités voisines et de valider le financement établi à 1080 € pour le GEA, **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention de partenariat avec le SEPASE, le SIAEVE, le Syndicat de la Paquetterie, la CC du Pays de Conches et la Chambre d'agriculture de l'Eure pour la mise en œuvre de ces essais d'intercultures courtes, ainsi que les avenants et toutes pièces relatives à cette opération et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SOLLICITER** la demande d'aide financière auprès de l'AESN pour la mise en œuvre des essais d'intercultures courtes et à **SIGNER** tous les avenants et toutes pièces relatives à cette opération.

59 - Diagnostics de corps de ferme - Convention GEA / Chambre d'Agriculture - Demande de subvention à l'AESN

M. Guy LEFRAND

M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit du même périmètre, pour établir une convention avec la Chambre d'Agriculture, et solliciter une subvention à l'Agence de l'eau, pour le diagnostic de corps de ferme. Suite à un arrêté préfectoral sur les zones soumises à contraintes environnementales, le Préfet a demandé à la Chambre d'Agriculture d'accélérer le processus. Dans un premier temps, un objectif de 10 visites par an est proposé ; le coût d'un diagnostic est de 580 euros : l'aide de l'Agence s'élève à 80% des coûts, et à 10% pour la Chambre d'Agriculture.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **SOLLICITE** de l'Agence de l'Eau Seine Normandie les subventions auxquelles le Grand Evreux Agglomération peut prétendre pour la réalisation des diagnostics des corps de ferme par la Chambre d'Agriculture, le coût restant à charge pour le GEA étant de 580 €, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat à passer avec la Chambre d'Agriculture, ainsi que tous les documents ou avenants à intervenir

60 - Règlement de distribution d'eau potable - Modification de l'article 41 (modalités de facturation) et de l'article 45 (voie de recours des abonnés)

M. Guy LEFRAND

M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit d'une modification du règlement d'eau potable. La mise en place de la facturation nous demande de modifier l'article 41 ; en conséquence, il convient de modifier cet article, pour préciser que nous aurons une facture estimative basée sur la consommation des deux années précédentes, ou la valeur estimative selon des statistiques annuelles de consommation d'eau par personne. On s'adapte aux circonstances.

Nous avons un second article à modifier : tout consommateur a le droit de faire appel à un médiateur de la consommation, en vue de la résolution à l'amiable d'un litige. A cet effet, le professionnel garantit le recours effectif à un dispositif de médiation ; il est matérialisé au GEA par la sous-commission en charge des litiges, composée d'élus.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **MODIFIE** l'article 41 du règlement de distribution d'eau potable qui sera rédigé ainsi :

Le GEA émettra deux facturations par an.

- Pour les communes dont l'ensemble des compteurs n'est pas équipé de cybles de radio relève : une facture réelle établie en faisant la différence entre l'index arrêté sur la précédente facture et l'index relevé par l'agent du GEA et une facture estimative calculée sur la consommation de référence qui est basée sur les consommations des deux années précédentes ou la valeur estimative selon la statistique annuelle de consommation d'eau par personne.

Pour les communes dont l'ensemble des compteurs est équipé de cybles de radio relève : deux factures réelles établies en faisant la différence entre l'index arrêté sur la précédente facture et l'index relevé par l'agent du GEA.

et **AJOUTE** un article 45.1 au règlement de distribution d'eau potable qui précisera : Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation. Ce dispositif est matérialisé au Grand Evreux Agglomération par la sous-commission en charge des litiges composée d'élus, qui analyse les dossiers lorsqu'un accord n'a pu être trouvé entre l'abonné et le service facturation à l'issue de l'envoi d'une première réponse. La médiation de l'eau de Paris, peut être ultérieurement saisie.

61 - Fonds de Solidarité Habitat (FSH) – Volet eau 2016 - Convention de partenariat GEA / Conseil Départemental 27

M. Guy LEFRAND

M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit d'une convention entre le GEA et le Conseil Départemental ; il est rattaché au FSH. Nous devons respecter le règlement intérieur de l'attribution des aides financières adopté en session plénière au Conseil Départemental. La contribution est fixée annuellement à 0,3% des montants de la part variable de l'eau, hors taxes. Pour l'exercice 2016, cela donne un coût de 28.000 euros pour le GEA.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat à passer avec le Conseil Départemental relative à la contribution financière du GEA au volet Eau du Fonds de Solidarité Habitat - fixée à 28 000 € au titre de l'année 2016 - et aux conditions de la mise en œuvre du FSH.

62 - Tarifs d'intervention du service prévention et gestion des déchets – Revalorisation 2016 – 2ème partie

M. Guy LEFRAND

M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit du service prévention et gestion des déchets. Certains tarifs ont été délibérés pour 2016 par le Conseil communautaire le 24 février 2016. Les autres tarifs viennent d'être délibérés par le Comité syndical du SETOM le 6 avril. Il s'agit de la mise à disposition ponctuelle de bennes, et la collecte d'un apport volontaire. Afin de simplifier la grille tarifaire, il est proposé, plutôt que de faire comme en 2015, de créer un forfait de 150 euros pour la part fixe ; pour la part variable, nous appliquons les tarifs en vigueur (86 euros par tonne de déchets végétaux, 176 euros pour les encombrants, 113 euros pour les ordures résiduelles).

M. Guy LEFRAND

Merci. Il s'agit de simplifier les tarifs. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE** tels que ci-après, la seconde partie des tarifs de collecte des déchets du Grand Evreux Agglomération pour l'année 2016.

		Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	Tarifs 2016 TTC
<i>Collecte</i>	<i>Cirques</i>	<i>Forfait de 350 €</i>	<i>Forfait de 350 €</i>	<i>Forfait de 150 €</i>
	<i>Salons, événements sportifs, culturels et salons</i>	<i>Forfait de 190 €</i>	<i>Forfait de 190 €</i>	
	<i>Foire à tout</i>	<i>Forfait de 140 €</i>	<i>Forfait de 140 €</i>	
	<i>Mairie (déchets végétaux d'entretien d'espaces verts)</i>	<i>Forfait de 280 €</i>	<i>Forfait de 280 €</i>	
<i>Traitement</i>	<i>Déchets végétaux</i>	<i>46 € par tonne</i>	<i>62 € par tonne</i>	<i>66 € par tonne</i>
	<i>Encombrants</i>	<i>97 € par tonne</i>	<i>119 € par tonne</i>	<i>176 € par tonne</i>
	<i>Ordures résiduelles</i>	<i>96 € par tonne</i>	<i>110 € par tonne</i>	<i>113 € par tonne</i>

Tarifs SETOMPro

	Tarifs 2014 TTC	Tarifs 2015 TTC	Tarifs 2016 TTC
<i>Encombrants</i>	<i>107, 70 € par tonne</i>	<i>121 € par tonne</i>	<i>124 € par tonne</i>
<i>Bois</i>			<i>91 € par tonne</i>
<i>Gravats</i>	<i>27, 50 € par tonne</i>	<i>44 € par tonne</i>	<i>55 € par tonne</i>
<i>Plâtre</i>	<i>Filière mise en place fin 2014 à titre expérimentale</i>	<i>132 € par tonne</i>	<i>132 € par tonne</i>
<i>Carton</i>	<i>63, 53 € par tonne</i>	<i>64 € par tonne</i>	<i>64 € par tonne</i>

63 - Place de l'hôtel de ville et ses abords - Délégation de MOA à la ville d'Evreux – Convention

M. Guy LEFRAND

M. MOLINA.

M. Michel MOLINA

C'est une opération classique : une délégation de maîtrise d'ouvrage à confier à la ville d'Evreux dans le cadre de l'aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville.

Cette opération s'inscrit dans le contrat d'agglomération 2014-2020 ; pour une meilleure coordination des interventions, une délégation de maîtrise d'ouvrage est à assurer.

Il vous est demandé d'autoriser le premier Vice-Président à signer la convention, car le Président signera en tant que Maire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le 1^{er} Vice-président à **SIGNER** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la ville d'Evreux des travaux d'aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville relevant de sa compétence, à passer avec la ville d'Evreux ainsi que les éventuels avenants

64 - Achats de fournitures et de prestations de services pour les bâtiments – Groupement de commande ville d'Evreux/GEA

M. Guy LEFRAND

Ce dossier concerne un groupement de commandes avec la ville, pour des fournitures et des prestations de services pour les bâtiments. Le service patrimoine et construction de la ville va prendre en charge l'entretien des bâtiments du Grand Evreux : il est opportun de mutualiser les besoins pour rationaliser le procédé, et réduire les coûts.

Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront la ville d'Evreux et le Grand Evreux Agglomération pour l'achat de fournitures, de prestations de services et de travaux pour les bâtiments, **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de de fournitures et de prestations de service pour leurs bâtiments respectifs, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les documents y afférent, **DECIDE** que la Ville d'Evreux soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé, **ACCEPTE** que les marchés soient attribués par la commission d'appel d'offres du coordonnateur pour les procédures formalisées, ou par le représentant du coordonnateur ayant reçu délégation pour l'attribution des marchés conclus en procédure adaptée, et **DESIGNE** le coordonnateur comme mandataire commun à l'eff de signer les marchés et avenant conclus dans le cadre du présent groupement de commande.

65 - Contrat d'agglomération 2014 – 2020 - Trame Bleue Urbaine – Volet 2- Aménagement de la Place Sepmanville – Subvention d'équipement à la ville d'Evreux

66 - Contrat d'agglomération 2014 – 2020 - Coulée Verte - Volet 1 – Jardin Botanique – Subvention d'équipement à la ville d'Evreux

67 - Contrat d'agglomération 2014 – 2020 - Coulée Verte – Volet 2 – Jardin de l'Evêché et Square Delaunay – Subvention d'équipement à la ville d'Evreux

68 - Contrat d'agglomération 2014 – 2020 - Pré du Bel-Ebat : un Espace Pluriel – Subvention d'équipement à la ville d'Evreux

69 - Contrat d'agglomération 2014 – 2020 - Equipements scéniques de la SMAC – Subvention d'équipement à la ville d'Evreux

M. Guy LEFRAND

Je vous propose cinq délibérations pour des subventions nécessaires à la mise en œuvre des projets inscrits au Contrat d'agglomération.

Ce sont l'aménagement de la Place Sepmanville, pour 1.710.000 euros ; du Jardin Botanique, pour 1.322.500 euros ; du Jardin de l'Evêché, pour 325.000 euros ; du Pré du Bel-Ebat, pour 1.419.000 euros ; et de l'équipement scénique de la SMAC, pour 440.000 euros.

Je mets aux voix la délibération 65. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 1 470 000 € à la Ville d'Evreux pour l'opération de « Réaménagement de la Place Sepmanville et de ses abords », et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Je mets aux voix la délibération 66. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 1 322 500 € à la Ville d'Evreux pour l'opération de « Rénovation du Jardin Botanique », et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Je mets aux voix la délibération 67. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 325 000 € à la Ville d'Evreux pour l'opération de « Rénovation du Jardin de l'Evêché et du Square Delaunay » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Je mets aux voix la délibération 68. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 1 419 000 € à la Ville d'Evreux pour l'opération de « Réaménagement du Pré du Bel-Ebat en Espace Urbain Pluriel », et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Je mets aux voix la délibération 69. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 440 000 € à la Ville d'Evreux pour l'opération d'acquisition et d'installation des « Equipements scéniques de la salle des Musiques Actuelles », et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Il nous reste 19 dossiers de fonds de concours, pour 14 communes.

70 - Angerville la Campagne - Remplacement des portes de la salle des fêtes – Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Pour Angerville la Campagne, il s'agit du remplacement de la porte de la Salle des fêtes, pour 3.504 euros.

Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 504,50 € à la commune d'Angerville-la-Campagne pour le remplacement des portes de la salle des fêtes et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

71 - Arnières-sur-Iton - Jeux extérieurs pour enfants - Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Cette contribution s'élève à 7.915 euros.

Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 915 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de jeux extérieurs pour enfants, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

72 - Arnières-sur-Iton - Acquisition d'un désherbeur thermique - Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Cette contribution s'élève à 2.525 euros.

Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 525 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'un désherbeur thermique, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

73 - Aviron - Acquisition d'un tracteur-tondeuse – Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Cette contribution s'élève à 9.500 euros.

Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 500 € à la commune d'Aviron pour l'acquisition d'un tracteur-tondeuse, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

74 - Boncourt - Réfection de la toiture de la mairie - Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Cette contribution s'élève à 8.449 euros.

Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 447,39 € à la commune de Boncourt pour la réfection de la toiture de la mairie, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

75 - Fauville – Réhabilitation de la Mairie – Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Cette contribution s'élève à 6.337 euros.

Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDER** le versement d'un fonds de concours de 6 337,84 € à la commune de Fauville pour la réhabilitation de la mairie, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

76 - Gauciel - Vidéoprojecteur interactif à l'école - Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Cette contribution s'élève à 1.474 euros.

Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 474,66 € à la commune de Gauciel pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur interactif à l'école, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

77 - Gauciel – Réfection de la toiture d'un bâtiment communal - Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Cette contribution s'élève à 6.815 euros.

Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 815,89 € à la commune de Gauciel pour la réfection de la toiture d'un bâtiment communal, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

78 - Irreville – Réhabilitation de l'ancienne école en logement communal - Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Cette contribution s'élève à 23.025,81 euros.

Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 23 025,81 € à la commune d'Irreville pour la réhabilitation de l'ancienne école, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

79 - Les Baux Saint Croix – Rénovation et sécurisation du groupe scolaire et de la salle des fêtes - Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Cette contribution s'élève à 1.693 euros.

Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 693,30 € à la commune des Baux-Sainte-Croix pour la rénovation et la sécurisation du groupe scolaire et de la salle des fêtes, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

80 - Les Ventes – Aménagement d'une classe et du restaurant scolaire - Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Cette contribution s'élève à 3.058,55 euros.

Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 058,55 € à la commune des Ventes pour l'aménagement d'une classe et du restaurant scolaire de l'école maternelle, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

81 - Normanville – Acquisition d'une balayeuse et aménagement des allées du cimetière - Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Cette contribution s'élève à 11.646 euros.

Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 11 646 € à la commune de Normanville pour l'acquisition d'une balayeuse et l'aménagement des allées du cimetière, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

82 - Normanville – Réfection de la salle des fêtes - Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Cette contribution s'élève à 24.728 euros.

Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 24 728,37 € à la commune de Normanville pour la réfection de la salle des fêtes, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

83 - Parville - Réfection des façades de plusieurs bâtiments communaux (mairie annexe, salle des fêtes, espace mini loups) et reprise des piliers du four à pain - Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Cette contribution s'élève à 4.773 euros.

Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 773,94 € à la commune de Parville pour la réfection des façades de plusieurs bâtiments communaux et la reprise des piliers du four à pain, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

84 - Parville - Toiture du four à pain - Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Cette contribution s'élève à 7.411 euros.

Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 411,84 € à la commune de Parville pour la réfection de la toiture de son four à pain, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

85 - Parville – Rénovation intérieure de la garderie périscolaire - Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Cette contribution s'élève à 2.260 euros.

Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 263,51 € à la commune de Parville pour la rénovation intérieure de la garderie périscolaire (Mini Loups), et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

86 - Sacquenville - Réfection des peintures de l'école et du préau - Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Cette contribution s'élève à 3.517,06 euros.

Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 517,06 € à la commune de Sacquenville pour la réfection des peintures de l'école et du préau, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

87 - Saint Luc – Construction d'un bâtiment communal - Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Cette contribution s'élève à 13.224 euros.

Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 13 224 € à la commune de Saint Luc pour la construction d'un bâtiment communal, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

88 - Saint Martin la Campagne – Aire de repas autour de la Mare - Fonds de concours du GEA

M. Guy LEFRAND

Cette contribution s'élève à 1.244 euros.

Je mets aux voix cette délibération. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 244,51 € à la commune de Saint-Martin-la-Campagne pour l'aménagement d'une aire de repas autour de la mare, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Le Conseil est terminé ; je vous souhaite de bonnes vacances.

La séance est levée à 22h10.